

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. GOBELINS 28-33

Directeur : Emile KAHN

Adresse Télégraphique:
DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LE CONGRÈS D'AVIGNON

LES RÉOLUTIONS

DEUX LIVRES A LIRE

Charles SEIGNOBOS

Albert BAYET

Les décrets-lois de juin 1938

LE CINÉMA AU SERVICE DE LA NATION

Gilbert SEAT

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs
des conditions spéciales

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)
Bijoux, diamants, Maison de confiance. Remise 10 0/0.

OPTIQUE

— Arnhold, 13, rue Auber, Paris (9^e). Lunettes parfaitement ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

ORFÈVRERIE

Orfèvrerie. — Pour l'achat de couverts argentés et d'orfèvrerie, ainsi que pour la réargenterie, adressez-vous en confiance à VEUILLET Joannès, argenteur orfèvre, Neuville-sur-Saône (Rhône). Remise aux Ligueurs.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 6, Bd Voltaire, Paris-XI^e.
(Tél. : Roq. 10-04. Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)
Le beau tailleur, strict sur mesures. Remise 10 0/0.

VINS ET CHAMPAGNE

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)
Champagnes bon cru, 11 fr. 25 et 12 fr. 25 la b. rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Coteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1936, 11*5, la demi-pièce 350 fr. prêt mise en bouteilles, fûts prêts toutes contenances. 1937, demi 275 francs. Gaury Roger, propr., Grands crus Saint-Emilion.

Thomazeau Henri, viticulteur à Doué-la-Fontaine, (Maine-et-Loire), Vins d'Anjou, Coteaux du Layon, en cercles et en bouteilles, remise aux ligueurs. Représentants sérieux demandés dans toute la France.

— ALBERT AÉLION —
CONSEIL JURIDIQUE
Défenseur près des Tribunaux Membre Honoraire de la Chambre
Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce
et industries en France
Membre de l'Institut Juridique de France
TOUS PROCÈS ET RECOURS EN JUSTICE A TORFAI
Téléph. PROVENO 41-75 3, Rue Cadet - PARIS (9^e)
R. C. Seine 411.250



Manche

Vacances à SAINT-PAIR-SUR-MER, près Granville. A partir 26 fr. par jour. La Vague, 18, pl. Dauphine, Paris-1^{er}. Dem. notice, t. p. r.

Bretagne

QUIBERON-ST-JULIEN : Pens. de famille « Ker Lina », à 100 m. plage, cour et jardin ombragés, cuis. réputée, le meilleur accueil, pr. très modérés, patron ligueur. Juin pr. spéc. Tél. 94.

SABLES D'OR-LES-PINS, Pléhérel (Côtes-du-Nord). Au Bon Accueil. Vue sur la mer, tout confort. Pension à partir 35 fr., boisson comprise.

SABLES D'OR-LES-PINS, Hôtel des Mouettes. Vue directe sur mer. Even, chef de cuisine. Médaille d'or.

SAINT-BREVIN-LES-PINS (Loire-Inf.). Edith Hôtel, à proxim. de la plage des pins et du centre. La meilleure cuisine. Le meilleur accueil.

THARON-PLAGE (Loire-Inférieure), Family Pension. Tout confort. Pension complète sans boisson : 25 à 40 fr. Prix spéciaux pour enfants et longs séjours.

Vendée

Plage sable fin abritée par magnifique forêt pins. Hôtel de la Plage, La Tranche (Vendée).

Auvergne

MUROLS (Puy-de-Dôme). Allez vous reposer au Touring Hôtel. Séjour idéal, parc boisé, bonne chère ; prix modérés. Votre santé l'exige.

VICHY Villa Sadi-Carnot, G. Bayon, 15, Bd Carnot prolongé. A louer chambres confortables avec cuisine et matériel nécessaire, sauf linge. Garage. Prix modérés.

Région Parisienne

Cherche 100 kilomètres Nord ou N.-O. Paris, près rivière, logement 2 lits 4 personnes, 7 au 31 août, 250 à 300 max DARSEL, 6, avenue Jean-Jaurès, Colombes Seine.

Les Alpes

ARACHES-LES-CARROZ (Haute-Savoie). — Pension-restaurant « Les Grands Vents », Alt. 1.080. Tél. 4. A. Siffointe. Joli plateau. Forêts sapins. Cure d'air et repos. Arrang. fam. long. séjour.

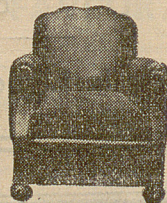
La Côte d'Azur

NICE. Pavillon d'Armenonville, 20, av. des Fleurs. Gd conf., cad. ench. spl. parc, 5 min. plage luxe, cuis. mer., depuis 29 fr., ch. et 3 repus.

Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04
50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis 175 fr.

Conditions spéciales aux Ligueurs
EXPOSITION UNIQUE

200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir Catalogue
ATELIERS ET EXPOSITIONS L franco

6, bd Voltaire, Paris-11^e. Tél. Roquette 10-04

LE CONGRÈS D'AVIGNON

LES RÉOLUTIONS DU CONGRÈS

(16, 17 ET 18 JUILLET 1938)

LES MOYENS D'ASSURER LE LIBRE JEU DE LA DÉMOCRATIE

A trois reprises différentes, en 1924, en 1932, en 1936, la volonté du suffrage universel s'est nettement affirmée en faveur d'une politique de progrès démocratique et social.

A deux reprises, en 1926 et en 1934, le courant politique en France s'est renversé, au bénéfice des puissances de conservatisme et de réaction. En 1938, la situation des partis oblige à se demander si le même renversement ne peut pas se reproduire.

La Ligue des Droits de l'Homme se refuse à voir dans ces échecs ou ces arrêts un signe d'essoufflement ou d'épuisement de la démocratie. Elle constate que les majorités de gauche, mandatées par le suffrage universel, se heurtent à des résistances diverses et coalisées : en 1926, résistance des puissances d'argent, secondée par la grande presse et le Sénat ; en 1934, offensive des organisations fascistes, secondée par les puissances d'argent, la grande presse et le Sénat ; en 1938, résistance des mêmes puissances d'argent, de la même presse, du même Sénat, en concordance avec les menaces du fascisme international, lui-même secondé par le fascisme français.

Ainsi, à chaque effort nouveau de la démocratie pour se rendre maîtresse de ses destinées, la coalition adverse s'amplifie, et, chaque fois, aggrave sa menace : en 1926, menace de ruine ; en 1934, menace de guerre civile ; en 1938, menace de ruine, de guerre civile et de guerre étrangère ensemble.

Comment résister à ces pressions croissantes et jusqu'ici victorieuses ? Tel est le problème qui s'impose, non seulement à la démocratie française, mais à toutes les démocraties, si elles veulent vivre et, suivant leur loi, progresser.

1° Contre le Fascisme International

La plus redoutable — bien que la plus récente en date — des pressions qui contrarient la volonté du suffrage universel vient de l'extérieur.

Le fascisme, installé dans une grande partie de l'Europe, n'est pas seulement un régime politique et social enclos dans les limites de l'Etat dont il est le maître. Il affirme sa suprématie universelle. Il proclame sa mission, qui est de transformer le monde à son image. Il tend à l'élimination de la démocratie dans le monde. Il mène, à travers le monde, une croisade idéologique contre toutes les démocraties.

L'expérience des dernières années a montré comment, en pratique, il procède. Utilisant les libertés publiques (qu'il proscriit chez lui et qu'il dénigre chez les autres), il suscite et soutient, dans les Etats démocratiques, des groupes ou partis d'action fasciste. Il leur fournit des moyens de propagande, d'agitation, de révolte. Il prend prétexte du désordre qu'il a provoqué pour intervenir ouvertement, comme en Autriche — ou il saisit, comme en Espagne, l'occasion de la guerre civile, voulue par lui, pour greffer sur elle une guerre d'invasion et de conquête. Les mêmes procédés jouent, à des degrés différents, contre la démocratie tchécoslovaque, contre la démocratie danoise, contre la démocratie belge, contre la démocratie française.

En France, contre le Front populaire, contre la majorité désignée par le suffrage universel, contre les gouvernements investis de sa confiance, les Etats fascistes ont trouvé des complices, fauteurs de désordres, auteurs d'attentats, provocateurs de panique. En même temps, ils tentent d'isoler la France pour lui dicter leur volonté. Etroitement unis entre eux, fascistes du dedans et fascistes du dehors, spéculant sur l'attachement du peuple de France à la paix, exercent le chantage à la guerre, et comptent sur la menace du péril extérieur pour obtenir la dissociation du Front démocratique et l'abdication de la démocratie.

En face de ce danger, la démocratie française n'a pas réagi avec la vigueur requise. Elle s'est montrée molle envers les conspirateurs, faible à l'égard des agresseurs. Elle a consenti et contribué à l'effacement de la Société des Nations, au relâchement de la sécurité collective. Elle a laissé s'aggraver les périls, qu'il faut aujourd'hui conjurer sous peine de perdre à la fois la liberté et la paix.

Pour se libérer de la pression interne et externe qu'exerce sur elle le fascisme international, la France démocratique a besoin de clairvoyance et de fermeté.

Elle a besoin de comprendre le jeu de ses adversaires, le but qu'ils poursuivent et l'encouragement qu'ils reçoivent de ses propres abdications.

Elle a besoin de réprimer vigoureusement les complots et les trahisons.

Elle a besoin de prendre conscience de la solidarité qui relie, sous la même menace, toutes les nations démocratiques — et de la traduire en actes.

En conséquence, la Ligue des Droits de l'Homme demande au gouvernement français de nouer une entente étroite entre les démocraties encore indemnes (avant tout la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis) pour une résistance commune aux menées fascistes.

Elle demande que cette entente se manifeste notamment :

1° Par la coordination des services d'information et de propagande des Etats démocratiques ;

2° Par l'affirmation de leur solidarité collective avec toutes les nations attachées à la paix (comme la Russie soviétique), et particulièrement avec les démocraties menacées (comme la Tchécoslovaquie) ou envahies (comme l'Espagne et la Chine) ;

3° Par la fourniture à l'Espagne républicaine, comme elle y a droit, des armes nécessaires à sa défense ;

4° Par le refus d'argent, de matières premières, de combustible et de carburant aux Etats fascistes, tant qu'ils n'auront pas renoncé aux ingérences dans la vie des nations démocratiques et aux agressions, évacué le territoire des pays envahis, accepté des garanties de sécurité collective dans l'esprit du pacte de la Société des Nations, et consenti à la limitation générale, suivie d'une réduction progressive, des armements.

La Ligue des Droits de l'Homme compte sur l'action concertée des partis et groupements de démocratie en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, pour décider les gouvernements à ces mesures de salut commun.

En même temps, la Ligue pense que des propositions positives et solennelles de règlement des conflits, ouverts ou latents, devraient être faites par les Etats démocratiques. La réunion d'une conférence internationale s'impose impérativement pour résoudre les problèmes de la monnaie, des échanges, des matières premières, de l'immigration et des colonies. En contrepartie, des garanties politiques seraient exigées, tant en ce qui concerne le désarmement que la non-ingérence dans les affaires intérieures des nations.

2° Contre les Puissances d'argent

Les obstacles rencontrés depuis juin 1936 dans l'exécution des volontés légalement exprimées par la majorité du pays sont le fait de l'opposition, tantôt sournoise, tantôt violente, déployée de façon continue par les puissances d'argent sur tous les terrains, et principalement dans la vie économique et dans le domaine financier.

La Ligue rappelle qu'elle a dénoncé en 1933 les effets de l'égoïsme forcené de ces puissances, les entraves qu'elles apportent au fonctionnement de la démocratie et au développement du progrès social, les dommages qu'elles causent tant au crédit public qu'à l'épargne des individus et le déséquilibre qu'elles entretiennent dans l'économie au détriment des producteurs, des classes travailleuses et de la prospérité nationale.

Constamment préoccupée par l'immense responsabilité des puissances d'argent dans la crise de la démocratie politique, la Ligue a confirmé à plusieurs reprises le sentiment qu'elle avait exprimé en 1933.

Le présent Congrès ne peut que renouveler ces affirmations de principe, avec d'autant plus de force qu'il lui apparaît que notre démocratie souffre de plus en plus, et risque de périr, de la contradiction que révèle en son sein la dualité d'une vie économique entièrement gouvernée par une minorité capitaliste toute puissante et irresponsable, et d'une activité politique soumise au contrôle d'assemblées délibérantes, composées en majeure partie d'éléments non capitalistes.

Toutes les réformes décidées par la loi dans l'intérêt du peuple, en vue soit de son émancipation morale, soit de son bien-être matériel, sont attaquées par les oligarchies maîtresses de l'économie. Elles annulent les améliorations du standard de vie par la hausse spéculative des prix ; elles paralysent l'économie par l'évasion des capitaux ; elles perturbent la vie des entreprises libres par des concentrations excessives, des conditions draconiennes de crédit et l'établissement de prix de monopole ; enfin elles portent à un degré de virulence tragique la maladie des finances publiques par leur refus de coopérer à un redressement financier véritable et en poussant à des dépréciations successives de la monnaie plutôt que d'accepter un juste et inévitable

ble contrôle des mouvements de capitaux non justifiés par des mobiles licites, industriels et commerciaux.

Le Congrès aperçoit très clairement que le but des puissances d'argent, en créant un désordre aussi insensé au plus profond de la vie nationale, est de discréditer le régime représentatif et, sous prétexte d'ordre et d'autorité, de transférer les méthodes d'autocratie de l'économie au politique ; bref, de passer de la démocratie anémiée d'aujourd'hui à un régime de dictature.

Le Congrès déclare que la démocratie politique française ne peut déjouer ces prétentions qu'en ravissant aux puissances d'argent le gouvernement de l'économie et en construisant la démocratie économique.

Il se refuse, au nom de la liberté humaine et du respect des Droits de l'Homme, à confondre le régime du libéralisme économique avec la liberté, alors que ce régime considère le travail de l'homme comme une marchandise ordinaire, érige en loi toute puissante la course de plus en plus effrénée et meurtrière vers le profit matériel et organise la dictature de fait des oligarchies de l'argent.

Il proclame la nécessité de substituer à l'anarchie libérale aveugle et rétrograde une économie clairvoyante, consciente et dirigée, sous le contrôle de la souveraineté nationale dans l'intérêt de tous.

A cet effet :

- 1° La puissance publique doit exercer souverainement le gouvernement de la monnaie et du crédit, facteurs essentiels de la vie économique ;
- 2° Le système bancaire doit être nationalisé, c'est-à-dire n'être plus exploité qu'en vue des besoins de la communauté ;
- 3° Les monopoles de fait et industries-clés doivent être également nationalisés ;
- 4° Il doit être mis fin au détournement de pouvoir opérés par les dirigeants des grandes sociétés anonymes en disposant de capitaux qui ne leur appartiennent pas et dont ils tirent une puissance exorbitante ;
- 5° Toutes les industries et commerces où la libre concurrence demeure effective, où le succès ne s'acquiert que par des qualités individuelles et un esprit d'initiative qui bravent les risques, demeurent libres et ne peuvent connaître qu'un surcroît d'essor du fait qu'elles sont délivrées de la pression qu'exercent actuellement sur elles les trusts et monopoles ;
- 6° L'économie nationale ainsi réorganisée doit être soumise à des directions d'intérêt général pour l'élaboration desquelles doit être prévu un ensemble d'organismes économiques délibérant dans le cadre et sous la tutelle de la souveraineté nationale.

3° Contre le Cléricalisme

Le Congrès confirme les résolutions antérieures de la Ligue, notamment celles des Congrès de 1928, de 1930 et de 1937.

Il affirme, avec le Congrès de 1930, que le principe de laïcité, impliqué dans la conception de la liberté de la pensée qui a inspiré la Déclaration des Droits de l'Homme, est l'assise même de toute démocratie, et que tout gouvernement a le devoir d'en défendre énergiquement le principe, l'application et les représentants contre les injustes attaques de l'Eglise et des partis de réaction.

Il rappelle qu'à cet effet la Ligue a présenté toute une série de revendications, dont la plupart, restées vaines, demeurent actuelles.

Il insiste en particulier sur les vœux suivants :

— Que le gouvernement de la République, sans jamais porter aucune atteinte au droit qu'ont tous les citoyens de critiquer librement l'Ecole, n'hésite pas à déférer aux tribunaux les calomnies et les outrages contre les maîtres de l'enseignement public ;

— Que le Parlement vote sans retard une loi punissant comme délictueux tout acte de pression d'ordre économique exercé sur des parents pour les contraindre, soit à ne pas envoyer leurs enfants dans l'école où ils désirent les envoyer, soit à les en retirer ;

— Que soit instituée l'autonomie budgétaire des écoles, des services scolaires et des œuvres annexes ;

— Que soit assuré le respect de la neutralité par tous les membres de l'enseignement public, ainsi que le contrôle de tout l'enseignement privé ;

— Que soit exigée l'égalité des diplômes pour enseigner ;

— Que les fonctionnaires de l'enseignement public aient la faculté de poursuivre, sans intervention de l'autorité préfectorale, les délinquants aux lois scolaires ;

— Que les délégués cantonaux soient choisis en raison de leurs aptitudes et de leur dévouement à l'Ecole laïque ;

— Que la liberté de conscience des soldats et marins soit garantie par la stricte neutralité de leurs chefs et par la répression des abus auxquels pourraient se livrer les aumôniers.

En vue de sauvegarder ou de restaurer la laïcité, condition de la liberté de conscience pour tous et garantie d'indépendance pour l'Etat démocratique, le Congrès préconise :

1° L'obligation :

a) Pour les partis et les candidats qui se réclament de la démocratie et qui affirment leur attachement à la République, de rappeler sans cesse, dans leurs programmes, leur volonté de défendre l'enseignement, les œuvres et les lois laïques ;

b) Pour les élus qui ont approuvé ces programmes, de proposer et d'obtenir des municipalités, des Conseils généraux, du Parlement, tous les crédits nécessaires au fonctionnement normal de l'Ecole laïque — en recrutant, notamment pour les Ecoles normales, un nombre d'élèves-maîtres suffisant pour répondre aux besoins normaux de l'enseignement du premier degré — ainsi qu'au fonctionnement des œuvres laïques qui l'entourent et la prolongent.

2° La nécessité d'obtenir de l'administration, du Parlement, du gouvernement, la ferme et complète application des lois concernant l'enseignement, les associations, la séparation des Eglises et de l'Etat, et leur extension aux départements recouverts — et que, notamment, les autorités ecclésiastiques ne soient plus associées, à l'avenir, aux manifestations de l'activité officielle du gouvernement, qu'il s'agisse d'actes d'administration ou de solennités publiques.

3° La recherche d'une collaboration active et permanente entre toutes les associations politiques, syndicales, philosophiques et autres qui condamnent les agissements du cléricisme, dans le but d'étendre et de renforcer encore le Front laïque déjà constitué, et de lui permettre l'organisation rationnelle d'une propagande constante par la presse, le livre, la parole, le cinéma, la radio, le théâtre, etc..

4° Le rappel pressant à tous les ligueurs du devoir qu'ils ont de s'intéresser activement et personnellement aux œuvres constructives nettement laïques, qui, déjà organisées sur le plan communal, départemental, national, ont fait la preuve qu'elles répondent aux nécessités de l'action péri- et post-scolaire dans le double domaine de l'éducation et des loisirs des enfants aux adultes.

Le Problème de la Presse

I. — Les mesures indispensables pour arracher la presse à la domination des puissances d'argent, et pour donner à la démocratie les garanties d'une information exacte et honnête, ont été précisées par la Ligue dans la résolution du Congrès d'Amiens (1933).

Ces dispositions, dont les plus importantes concernaient la publicité nécessaire des ressources dont les journaux vivent, ont été intégralement reprises par le Rassemblement populaire lorsqu'il a élaboré le programme approuvé en mai 1936 par la majorité de la nation.

Un projet de loi, déposé par le premier Gouvernement de Front populaire et adopté par la Chambre, organisait la publicité des ressources de presse et prévoyait la répression efficace de la calomnie et du chantage. Malheureusement le Sénat, en mutilant ce projet, l'a rendu inopérant. La corruption subsiste, le chantage et la calomnie peuvent s'exercer impunément.

La Ligue demande que la Chambre soit appelée à reprendre les dispositions écartées par le Sénat et qu'une large campagne d'opinion surmonte la résistance sénatoriale.

II. — Mais, depuis 1933, le problème de la presse s'est aggravé du fait que — d'une part des puissances étrangères ont pu se ménager, dans certains journaux, des complaisances et des complicités au détriment même de la sécurité du pays — et d'autre part, que les conditions matérielles de publication des imprimés ont créé aux journaux indépendants des difficultés croissantes d'existence.

La Ligue des Droits de l'Homme, inébranlablement attachée à la liberté d'opinion et d'expression, mais considérant qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilité, demande :

— Que la publicité des ressources de la presse comporte la mention expresse des subsides reçus, directement ou indirectement, et à quelque titre que ce soit, de personnalités ou de collectivités étrangères ;

— Que soit exigée, sous peine de sanctions judiciaires, la justification détaillée de l'emploi de ces subsides, et que des pénalités soient prévues pour la répression des campagnes menées au service de l'étranger contre la démocratie française.

La Ligue des Droits de l'Homme demande, d'autre part, le monopole pour l'Etat des nouvelles radiodiffusées, la création d'un poste de diffusion à grande puissance sous le contrôle de la Société des Nations et le contrôle par l'Etat des actualités cinématographiques, de manière à éviter au cinéma toute propagande belliqueuse ou fasciste.

La Ligue des Droits de l'Homme insiste sur la nécessité de prévoir une organisation de la publicité journalistique, de l'expédition et de la distribution des journaux (nationalisation des messageries, généralisation des entreprises coopératives) qui permette à la presse honnête d'échapper à la domination des grands trusts et de vivre de ses propres ressources.

III. — La Ligue rappelle que des mesures législatives ou judiciaires ne suffiront pas à assainir la presse si l'opinion publique, directement intéressée à cet assainissement, ne se résoud pas à exercer sur les journaux une critique continue, à exiger d'eux l'information véridique et le commentaire désintéressé, et à ne tolérer aucun manquement à la probité et à la loyauté dues aux lecteurs.

La Question du Sénat

Le Congrès maintient, après dix ans passés, les termes de la résolution adoptée par le Congrès de 1927 :

« Le Congrès est d'avis que le système de la Chambre unique est conforme (et il ajoute en 1938 « est seul conforme ») à la tradition démocratique, mais estime nécessaire, si la dualité des Chambres est maintenue, que tous les électeurs sénatoriaux soient les délégués du suffrage universel ; que le Sénat soit obligé de statuer dans un délai fixé sur les projets votés par la Chambre, que son silence soit tenu pour une ratification, et qu'en cas de désaccord prolongé, la Chambre issue du suffrage universel ait toujours le dernier mot. »

Le Congrès tient à préciser que, pour assurer le fonctionnement normal de la démocratie par le respect des volontés du suffrage universel, il lui paraît indispensable :

1° Que le nombre des sièges sénatoriaux soit réparti entre les départements proportionnellement au chiffre de la population ;

2° Que, dans chaque département, le nombre des délégués sénatoriaux attribués aux différentes communes soit rigoureusement proportionnel au chiffre de leur population ;

3° Que les délégués sénatoriaux soient désignés directement par le suffrage universel, et non plus par les Conseils municipaux élus à d'autres fins et pour d'autres motifs ;

4° Que la durée du mandat sénatorial soit réduite ;

5° Que la Haute-Cour soit composée de sénateurs pour un tiers seulement ;

6° Que le mandat de sénateur ou de député soit incompatible avec la profession d'administrateur ou d'avocat d'une Société faisant appel à l'épargne publique ou passant des marchés avec l'Etat.

Pour la réalisation des principes ci-dessus posés, le Congrès préconise l'organisation d'une vaste action de propagande : action auprès du Front populaire, meetings communs, articles de presse, cortèges, referendum, etc.

II

MODIFICATION AUX STATUTS

LA RÉPARTITION RATIONNELLE

des membres non-résidents du Comité Central

Le Congrès se prononce en principe pour une répartition plus rationnelle et plus juste des membres non-résidents, et, sur la proposition du Comité Central, renvoie l'étude des modalités au Congrès de 1939.

III

LA VIE INTÉRIEURE DE LA LIGUE

LES RAPPORTS

Le *Rapport financier* est adopté à mains levées (unanimité).

Le *Rapport moral* est adopté par 1.133 mandats (contre 108 et 6 abstentions).

CONFLITS

1° *Conflit de Bressuire (Deux-Sèvres).*

Le Congrès unanime, sur la proposition de la Commission des conflits unanime, ratifie la décision de la Section de Bressuire refusant d'exclure M. le sénateur Héry.

2° *Conflit de Neufmarché (Seine-Inférieure).*

Le Congrès unanime, sur la proposition de la Commission unanime, annule la sentence d'exclusion prononcée par la Section contre quatre ligueurs.

3° *Conflit de Tunis.*

Le Congrès unanime, sur la proposition de la Commission unanime, confirme la décision prise par le Bureau de la Ligue, prononçant la dissolution de la Section de Tunis.

4° *Conflit d'Indre-et-Loire.*

Sur la proposition de la Commission unanime, le Congrès considère comme clos le conflit entre la Section de Bléré et la Fédération d'Indre-et-Loire (décision prise à la quasi-unanimité).

5° Sur la proposition de la Commission unanime, le Congrès émet le vœu qu'un prochain Congrès national se prononce, suivant la procédure statutaire, sur l'effet suspensif d'un appel formé contre les décisions prises par le Comité Central. Il estime que, dans le cas de dissolution d'une Section, la décision doit s'appliquer immédiatement sans effet suspensif.

LIEU ET DATE DU PROCHAIN CONGRES

Le Congrès national de 1939 aura lieu à Mulhouse, de préférence après le 14 juillet.

IV

LE RENOUVELLEMENT DU COMITÉ CENTRAL

Le Congrès, sur le rapport de la Commission des mandats, est unanime à remercier le personnel de la Ligue pour la préparation du Congrès et souhaite que les ressources de la Ligue permettent un nouveau relèvement de ses traitements.

ELECTIONS DE 1938

I. — Membres résidents

Nombre de votants : 94.473

MM. Albert BAYET	92.475	voix
Paul RIVET	90.450	»
Emile KAHN	89.359	»
Paul PERRIN	89.352	»
Georges ETIENNE	89.326	»
Georges BORIS	88.613	»
Albert SÉROL	87.736	»
Robert LACOSTE	87.134	»
Gabriel CUDENET	87.013	»
S. GRUMBACH	85.519	»
L. JOUHAUX	84.416	»
Mme Odette RENÉ-BLOCH	82.945	»
MM. J. BRENIER	82.062	»
Léon BRUNSCHVICG	80.108	»
Th. RUYSSSEN	79.739	»
BIDEGARRAY	77.731	»
Jean PIOT	71.510	»
J. M. CAILLAUD	70.987	»
Georges SCELLE	65.847	»

(Elus.)

Mme VERNET, 36.566 ; MM. A. CHARPENTIER, 31.444 ; JOSPIN, 23.581 ; LE GUEVEL, 22.641 ; VOIRIN, 14.909 ; LEBLANC, 14.373 ; KÉHLER, 13.910 ; LESEURRE, 12.447 ; DOINEAU, 8.476 ; DURAN, 8.025.

(Non élus.)

NON CANDIDATS

MM. PIOCH, 1.059 ; CHALLAYE, 953 ; Mme PAZ, 953 ; BERGERY, 799 ; MICHON, 764 ; BLOCH R., 278 ; BASCH, 135 ; BLUM, 128 ; ALEXANDRE, 121 ; EMERY, 72 ; CANCOUËT, 47 ; GIDE, 47 ; GOLDSCHILD, 47 ; MOREL, 47 ; REYNIER, 47 ; WEBER, 47 ; POIRET, 39.

II. — Membres non-résidents

Nombre de votants : 94.473

MM. Camille PLANCHE	84.444	voix
André PHILIP	82.204	»
Mme DEGHILAGE	76.901	»
MM. ESMONIN	65.658	»
J. BOZZI	64.426	»
A. TEXIER	62.397	»
VACQUIER	35.837	»
Marc FAURE	34.390	»

(Elus.)

MM. THIOLAS, 31.400 ; BERNARD ANDRÉ, 30.110 ; JOBARD, 29.998 ; ROQUES, 21.472 ; ALLONNEAU, 20.158 ; LÉWY, 15.959 ; AZAIS, 15.283 ; Maurice ROBERT, 14.176 ; BURTIN, 12.589 ; FONTAINE, 12.580 ; MARSEILLAN, 11.446 ; DARMENDRAIL, 11.259 ; RONIN, 6.880 ; DUPUY, 5.862 ; SUES, 1.745.

(Non élus.)

NON CANDIDATS

MM. EMERY, 871 ; REYNIER, 717 ; MARESTAN, 114 ; CLÉMENTOT, 47 ; Mlle DECROIX, 47 ; M. GOUTTENOIRE DE TOURY, 47.

HONORARIAT

Est nommé à l'unanimité membre honoraire du Comité Central, M. Gaston Veil, directeur du *Populaire de Nantes*, président de la Fédération de Loire-Inférieure, ancien membre du Comité.

V

LES VŒUX

CONTRE LA BARBARIE FASCISTE

Le Congrès,

Indigné des atrocités commises, en Espagne et en Chine, par le mouvement de terreur fasciste qui déferle sur le monde,

Convaincu que la civilisation contemporaine risque de sombrer dans la plus abjecte des barbaries,

Adjure le Comité Central de mettre tout en œuvre pour qu'un imposant et efficace mouvement de protestation de l'homme contre la sauvagerie, mouvement à l'avant-garde duquel la Ligue des Droits de l'Homme a sa place toute marquée, soit entrepris sans délai.

AFFAIRE DU C.S.A.R.

Le Congrès s'associe à la protestation élevée par le Comité Central contre la mise en liberté successive des inculpés du C.S.A.R. alors que l'instruction a mis en évidence leur responsabilité.

Le Congrès estime que la sécurité du régime et celle du pays exigent au contraire qu'on s'assure, jusqu'aux jugements à intervenir, de la personne de ceux qui ont ainsi comploté et dont les odieux agissements peuvent encore se continuer à la faveur de leur libération.

EMISSIONS RADIOPHONIQUES

Le Congrès s'associe à la protestation élevée par le Comité Central contre les restrictions apportées aux émissions des postes d'Etat pour satisfaire aux exigences intéressées des magnats de la presse.

ESPAGNE

A l'heure où le procès du P.O.U.M. apparaît comme imminent, le Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme fait confiance au gouvernement de la République espagnole pour :

- 1° Que toutes les garanties soient accordées à la défense ;*
- 2° Que la plus large publicité soit donnée aux débats.*

Il est persuadé que le gouvernement espagnol donnera ainsi satisfaction aux exigences de la conscience humaine, à l'heure même où la lutte héroïque des républicains leur vaut la sympathie fraternelle et l'admiration de tous les hommes libres.

LAICITE

Le Congrès renouvelle le vœu du Congrès de Tours protestant contre les abus qui, en violation de la loi de 1907, permettent aux occupants des anciens presbytères de louer à des prix dérisoires d'importants immeubles, au détriment des finances communales.

* *

Le Congrès estime qu'en présence d'une véritable recrudescence de l'offensive cléricale, il est indispensable de soutenir de façon effective les défenseurs de la laïcité.

Il fait appel aux Sections de la Ligue pour relever les attaques cléricales contre la démocratie et les lois laïques.

Il considère que les laïques doivent combattre ces abus dans les manifestations de propagande et par intervention directe auprès des pouvoirs publics, toutes les fois où ils portent atteinte au principe fondamental de la liberté de conscience.

* *

Le Congrès national de la Ligue,

Considérant qu'un examen officiel doit avoir pour examinateurs des maîtres appartenant à l'enseignement officiel — et par conséquent à l'enseignement public — demande instamment l'abrogation de l'alinéa de l'article 256 de l'arrêté du 23 mars 1938 du ministre de l'Education nationale, prévoyant la présence obligatoire d'un membre de l'enseignement primaire privé dans les Commissions d'examen du Certificat d'études primaires.

AFFAIRE PLATON

Le Congrès remercie le Comité Central pour l'action incessante qu'il a menée en faveur de l'affaire du D^r Platon.

Demande au Comité Central de continuer son action pour la réparation de l'injustice dont a été victime le D^r Platon.

Demande également au Comité Central d'œuvrer plus énergiquement que jamais notamment par une campagne d'opinion afin d'obtenir enfin du Parlement la modification des articles 443 et 444 du Code d'instruction criminelle qui, dans leur rédaction actuelle, interdisent toute révision des procès criminels.

RASSEMBLEMENT POPULAIRE

Le Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme demande au Comité Central d'exercer son influence au sein du Rassemblement populaire pour la réalisation intégrale du programme, tel qu'il a été établi par le Serment du 14 juillet.

VIE CHERE

Afin de ramener la confiance dans les esprits, alors qu'une catastrophe menace de nous conduire au désordre par la violence, à la misère et à la ruine, le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme demande que, sans plus attendre, soient prises, par le gouvernement, les mesures nécessaires pour faire baisser le prix des produits de première nécessité, de façon à les maintenir au niveau des ressources de la masse des consommateurs.

DEUX LIVRES A LIRE

Charles SEIGNOBOS

Essai d'une Histoire comparée des peuples de l'Europe

Les éditions Rieder publient l'Essai d'une Histoire comparée des peuples de l'Europe par notre maître et collègue, Charles Seignobos.

Dans son Histoire sincère de la Nation française parue à la même librairie, l'auteur avait mis à la portée de tous les esprits l'histoire réelle de notre peuple. Cette fois, il s'est attaqué à une question autrement vaste, autrement difficile : expliquer en un seul petit volume l'évolution des peuples de l'Europe, et dégager les traits communs de leur histoire. Il ne s'agit pas là d'une construction littéraire. Soixante ans d'un enseignement fondé sur l'étude directe des textes ont fourni les éléments sûrs de connaissance et de comparaison. Mais ces éléments restaient inertes sans cette acuité d'intelligence, cette promptitude à saisir les traits caractéristiques, qui ont fait la réputation universelle du maître. Ils restaient intelligibles à la grande masse des lecteurs sans cet art de présentation directe, concrète, volontairement simple, qui écarte systématiquement l'allusion et la métaphore, et dépouille l'Histoire d'une traditionnelle et fautive éloquence. Ce n'est pas un discours, c'est une démonstration — la plus vivante, la plus passionnante qui soit.

En donnant ici quelques-unes des pages finales de l'Histoire comparée des peuples de l'Europe, il nous est agréable, au moment où la Ligue célèbre son 40^e anniversaire, de rendre hommage à l'un de ceux qui n'ont pas cessé d'appartenir à son Comité Central et de lui faire honneur.

Transformation de la Société

La crise issue de la guerre a ébranlé la société dans tous les pays. Pendant la période d'inflation la dépréciation de la monnaie diminuait la valeur de tout ce qui avait été calculé d'avance en termes de monnaie, toutes les valeurs mobilières (revenus d'emprunts, rentes, créances, obligations), les fermages, les traitements de fonctionnaires et les pensions. En sens inverse elle élevait les prix de tout ce qui comportait un paiement actuel, denrées agricoles, produits de l'industrie, transports, salaires et services. Elle diminuait les ressources de tous les gens vivant d'un revenu fixe, rentiers, créanciers, propriétaires d'immeubles, fonctionnaires, retraités. Elle augmentait les ressources de tous ceux qui avaient à vendre une marchandise, un travail ou un service, patrons d'industrie ou de commerce, armateurs, banquiers, paysans, ouvriers, boutiquiers, hôteliers, domestiques, avocats et médecins. La baisse des prix, survenue ensuite, a produit l'effet inverse, elle a diminué les bénéfices de tous ceux qui produisaient, vendaient ou travaillaient et donné à ceux qui vivaient d'un revenu fixe les moyens de se procurer une plus grande quantité d'objets ou de services.

Ces changements brusques, en sens opposé, ont rendu instables les ressources et le niveau de vie de toute la population. Les variations brusques et énormes dans la rémunération du travail. et sur-

tout les grosses fortunes acquises par la spéculation, ont laissé l'impression que le bénéfice ou le salaire dépendait surtout du hasard. L'exemple donné par les Etats de manquer à leurs engagements a ébranlé chez les particuliers le respect pour la parole donnée. Pendant cette crise où les fortunes se faisaient et se défaisaient vite, le déplacement rapide de la richesse a bouleversé le fondement principal de la différence entre les conditions.

La catastrophe a frappé surtout les pays de l'Europe orientale et centrale qui avaient fait partie des trois Empires détruits. Dans l'Empire russe, le parti communiste a réalisé une révolution sociale sans précédent ; il a détruit non seulement la noblesse et toutes les parties de la population qualifiées de « bourgeoises », mais aussi les paysans un peu plus aisés qui employaient parfois des journaliers. Il n'a laissé subsister que les ouvriers et les paysans vivant directement de leur travail, qualifiés de « prolétaires » et les techniciens et les fonctionnaires chargés de diriger les opérations collectives. La réforme agraire, dans les pays baltes, a dépossédé les « barons » allemands d'Esthonie et de Lettonie.

Avec la chute de tous les Empires la noblesse de cour a presque disparu et la noblesse a cessé de se recruter par l'anoblissement des fonctionnaires. La noblesse russe tout entière a été exterminée ou s'est réfugiée à l'étranger. — L'aristocratie ter-

rienne d'Autriche a été appauvrie par le démembrement de l'Empire austro-hongrois qui lui a enlevé ses grands domaines des pays slaves ou roumains. — La noblesse prussienne, bien que restée en possession de ses terres, a été éprouvée par la faillite de l'Allemagne et obligée de s'endetter et elle a perdu le prestige de ses relations avec l'Empereur. — La réforme agraire de Tchécoslovaquie et de Roumanie, en limitant l'étendue des terres que peut posséder un même propriétaire, a appauvri la noblesse de ces pays. — Les boyars roumains ont perdu une partie de leurs terres et l'établissement du suffrage universel a détruit leur influence politique. — C'est seulement en Pologne et en Hongrie que l'aristocratie foncière a conservé ses domaines, son rang social et son pouvoir politique.

* * *

Dans les Etats de l'Ouest où les nobles vivaient du fermage de leurs terres et du revenu des valeurs mobilières sans faire de travail lucratif, leurs ressources ont été diminuées par l'inflation et les impôts sur le revenu et les successions. Même la *gen-try* anglaise s'est souvent trouvée hors d'état de maintenir son train de vie dans ses châteaux. La noblesse est partout descendue au niveau de la bourgeoisie, elle ne s'en distingue plus que par des titres, des manières et un reste de prestige.

La minorité dominante se compose maintenant des maîtres de la richesse mobilière, surtout les banquiers et les administrateurs des compagnies anonymes de crédit, de transport, d'assurances, de mines, de métallurgie qui, sans être propriétaires du capital, disposent de la richesse. Ce sont eux qui achètent les châteaux et les grands domaines, possèdent les chasses, les écuries de courses, les collections d'œuvres d'art et donnent le ton à la mode. Ils détiennent la puissance du crédit, ils peuvent agir sur les cours de la Bourse, le change et le crédit des Etats, acheter les journaux ou les dominer par la distribution de la publicité et s'en servir pour diriger l'opinion publique, et même pour imposer au gouvernement une politique.

La bourgeoisie moyenne, vivant surtout de revenus fixes ou de traitements de fonctions, a été très éprouvée par la crise monétaire, et même complètement ruinée en Allemagne par la faillite de l'Etat. Les gens enrichis par la spéculation, l'industrie ou le commerce pendant la période des hauts prix, sont devenus les « nouveaux riches ». Depuis la crise de dépression, toutes les professions de la bourgeoisie ont été encombrées d'hommes sans emploi et les jeunes gens qui ont fait des études vivent dans l'anxiété de ne pas trouver de moyen d'existence.

Les ouvriers avaient bénéficié d'abord du besoin de main-d'œuvre pour trouver facilement du travail et recevoir des salaires plus élevés — excepté dans la région industrielle de l'Angleterre où le chômage était devenu intense dès la fin de la guerre. N'ayant pas comme les paysans la perspective d'améliorer leur condition par l'épargne, ils ont surtout employé leurs salaires à élever leur niveau de vie en augmentant leur consommation.

Des tentatives étaient faites pour régler le tra-

vail dans l'industrie. Le « Bureau international du travail », créé à Genève, formé de représentants des patrons et des ouvriers en nombre égal, avait fait accepter, par tous les pays, le principe de la journée de huit heures. — Dans quelques établissements le règlement du salaire et des conditions du travail était simplifié par l'usage du « contrat collectif », conclu entre le chef d'établissement et ses ouvriers. — Les associations professionnelles, groupées en fédérations à tendance socialiste, renforcée par l'accroissement du nombre de leurs adhérents, manifestaient pour faire diminuer le temps de travail et élever les salaires ; il y eut même en Angleterre une tentative de grève générale.

Comme la grande industrie avait fait un appel exagéré de la main-d'œuvre pour un besoin de courte durée et avait cessé de former des apprentis, les ouvriers expérimentés étaient devenus trop rares et les simples manœuvres étaient en surabondance. Dès que la dépression a commencé, le travail a fait défaut et le chômage s'est étendu à tous les pays d'Europe. Les chômeurs ont vécu d'allocations aux frais de l'Etat ou des villes et sont devenus de plus en plus incapables de reprendre le travail ; il s'est même trouvé, en Angleterre, des jeunes hommes qui n'avaient jamais eu l'occasion de travailler.

Les paysans de l'Europe orientale ont eu un sort différent suivant les Etats. En Russie, ils ont été dépouillés de leurs terres ; les plus aisés ont été terminés, les autres transformés en « prolétaires » travaillant en commun dans les « kolkoses ». — Dans les deux Etats restés aristocratiques, Pologne et Hongrie, les paysans sont restés dépendants des grands propriétaires et à un niveau de vie très bas. Dans les pays où s'est faite une réforme agraire, elle leur a servi à acquérir des terres enlevées aux grands domaines ; mais il n'a pas été facile de transformer des journaliers en paysans capables d'exploiter une terre et le résultat a différé suivant les lieux. Dans les pays baltes et en Tchécoslovaquie le profit paraît avoir été réel ; mais en Roumanie le paysan misérable, n'ayant reçu qu'une terre sans argent ni bétail, n'a guère amélioré sa condition.

En Europe occidentale les paysans ont bénéficié de la dévaluation et de la hausse de prix des denrées agricoles. Ils ont pu se libérer de leurs dettes et même acheter les terres tenues en fermage. Ils ont augmenté leur consommation et relevé leur genre de vie à un niveau qui n'avait jamais été atteint. La mévente amenée ensuite par la dépression n'a pas annulé les effets de l'amélioration parce que leur terre, même quand elle ne leur procure plus les mêmes bénéfices, continue à leur donner le moyen de se nourrir.

Transformations de la vie

La crise a ébranlé les habitudes les plus anciennes des peuples de l'Europe. La vie des femmes en est sortie transformée, du moins dans les pays les plus avancés. Pendant la guerre elles ont remplacé les hommes dans les travaux des champs

et dans les industries. Elles ont bénéficié d'abord des salaires plus élevés, puis du besoin accru de main-d'œuvre. Leur travail rémunéré en argent leur a donné plus d'indépendance. Elles ont augmenté leur consommation en objets de demi-luxe (vêtements, parures, parfums), qui ont effacé les différences apparentes entre les femmes de rang social différent.

Les professions jusque-là réservées aux hommes ont été presque toutes ouvertes aux femmes. L'assimilation a même été complète en Russie où la femme peut exercer toutes les fonctions publiques et toutes les professions (même celle de marin). En Allemagne où la transformation était rapide, elle a été arrêtée brusquement par le gouvernement nationaliste qui a fermé toutes les carrières aux femmes.

Le progrès rapide des appareils ménagers (aspirateur électrique, machine à laver la vaisselle, lavage électrique du linge, fer à repasser électrique, frigidaire, chauffage central) a beaucoup réduit le temps exigé pour le ménage, accru le loisir des femmes et donné à celles de la bourgeoisie le moyen de tenir leur maison sans l'aide d'une servante. La femme se sent moins dépendante, moins soumise au pouvoir de l'homme. Cette liberté, toute nouvelle dans le monde, se marque par des allures restées depuis l'origine de la vie civilisée les signes distinctifs du sexe. La robe longue et la chevelure longue ont été remplacées par la robe court et les cheveux courts.

Le loisir, plus large, donné aux travailleurs des villes par la diminution de la durée du travail, a été employé non plus seulement aux divertissements traditionnels, mais aux plaisirs dont la bourgeoisie donnait l'exemple, le spectacle sous la forme du cinéma, la danse facilitée par le gramophone et transformée par les danses venues d'Amérique. Tous les pays ont adopté les *sports* (qui, souvent, ont conservé leur nom anglais), soit sous la forme passive d'assistance aux courses de chevaux, aux matchs de boxe, aux concours de tout genre, soit sous la forme active du football, de la natation, de la bicyclette, de la motocyclette, du canotage, de la course à pied (1). Jamais les divertissements n'avaient tenu dans la vie une si large place.

La vie intellectuelle

Le travail de la science, ralenti pendant la guerre, a repris sur les mêmes voies sans changement notable dans les conceptions. — La littérature a continué à produire dans les mêmes genres et le même esprit, partagée entre le besoin de plaire au public et le désir de l'étonner. — Les arts n'ont pas cessé de s'écarter de la nature, la peinture et la sculpture par la stylisation des formes, l'architecture par la préférence donnée à la ligne droite, la musique par la recherche des effets insolites d'orchestration.

La religion, — excepté en Russie où le régime

(1) Le tennis, l'automobile, le yacht et les « sports d'hiver » récents, le patinage et le ski scandinave n'ont guère été pratiqués que par la bourgeoisie.

communiste a encouragé la propagande de l'athéisme, — a gardé son prestige social et son influence morale. Elle reste une règle de conduite et un frein des passions dans toutes les parties du peuple où se conserve la crainte de l'Enfer; elle offre un refuge mystique aux âmes délicates rebutées par la laideur de la vie. Mais sa doctrine n'intéresse plus les intelligences. La foi active se reporte sur les choses qui touchent à la vie présente des peuples, le régime politique et l'organisation économique qui apparaissent de plus en plus étroitement liées.

La libéralisme politique et économique ne s'inspire plus de la religion naturelle du XVIII^e siècle, il ne réclame plus la liberté au nom d'une foi optimiste dans les lois de la nature établies par une Providence bienfaisante pour assurer le bonheur et la paix de l'humanité. Il se justifie par l'expérience du XIX^e siècle pendant lequel la liberté politique a été le régime des peuples les plus prospères, tandis que l'activité libre des individus a porté la production économique au plus haut degré qu'elle ait jamais atteint.

* * *

En politique le libéralisme peut se fonder sur le fait que la conduite des peuples les plus civilisés d'Europe les a montrés capables de diriger leurs affaires et de vivre en paix avec les autres peuples. Il pense que les gouvernements, naturellement enclins à abuser du pouvoir, ont besoin d'être surveillés et avertis par une opposition libre et il a confiance dans la raison et l'honnêteté des citoyens d'un pays libre. — L'autoritarisme, nationaliste ou communiste, s'inspire du mépris pour les hommes et de l'indifférence à leur bonheur (1) et il a une confiance illimitée dans la sagesse et la vertu des gouvernants. Il a profité des scandales et des luttes entre les partis, étalés publiquement dans les régimes de liberté, pour mettre fin aux discussions en supprimant tous les partis; il s'assure ainsi l'avantage du secret impossible en régime libéral. Il entend gouverner les peuples par la contrainte et régler les relations entre eux par la guerre.

En matière économique l'école « libérale » constate que les risques inhérents à toute entreprise ne sont acceptés par l'industriel ou le commerçant que s'il est laissé libre d'opérer avec l'espoir d'un bénéfice, et elle juge les fonctionnaires de l'Etat incapables de prendre les initiatives nécessaires à la production. Ce libéralisme n'a pas seulement pour ennemis déclarés tous les partisans du régime autoritaire qui, naturellement, accordent au gouvernement un pouvoir absolu sur toutes les opérations économiques. Il est combattu aussi par tous ceux qui, sans supprimer la liberté politique, veulent pour des motifs différents soumettre la production et le commerce à l'autorité de l'Etat.

Les uns dénoncent le pouvoir occulte des banques maîtresses du crédit qui rend illusoire la liberté de l'industrie et du commerce, et pour briser leur puissance ils réclament une « économie dirigée » par l'Etat. La direction qu'il exerce déjà au

(1) C'est un retour à la doctrine de Machiavel et à la « politique réaliste » de Bismarck.

moyen de l'impôt, de la monnaie, des douanes, leur paraît insuffisante ; ils voudraient la compléter en l'étendant à toutes les opérations. — D'autres, choqués de voir la surabondance des produits coïncider avec la misère et le chômage, condamnent un régime économique qui travaille en vue du profit et ne livre ses produits qu'aux acheteurs. La production étant désormais assurée par les progrès de la technique, la tâche devrait être de répartir les produits. Ils proposent donc une « économie

travaillant pour satisfaire les besoins » de tous, en profitant de la surabondance pour augmenter la consommation, sans souci d'en tirer un profit.

Le principe « libéral » du contrat de travail réglé par l'offre et la demande a été condamné par le représentant des associations ouvrières des Etats-Unis en ces termes : « Ni en droit, ni en fait, le travail ne doit être considéré comme une marchandise. »

Charles SEIGNOBOS.

Albert BAYET

HISTOIRE DE FRANCE

Albert Bayet, vice-président de la Ligue, dont l'activité est invraisemblable, vient de publier, aux éditions du Sagittaire, une Histoire de France qui rompt avec l'usage des manuels. Il n'a pas voulu s'astreindre au récit continu et sommaire des événements, mais donner l'idée du développement continu de la pensée et de la civilisation françaises. Tout en s'appuyant sur la connaissance exacte des faits, il a donné la première place aux idées. C'est ainsi que, parti de l'épopée préhistorique, il aboutit à l'âge de la science, de la machine et du socialisme. Pas plus que le livre de Charles Seignobos, celui d'Albert Bayet ne se résume : il faut les lire.

Et c'est pour mettre les ligueurs en goût de lire l'Histoire de France que nous en publions ici l'avant-propos.

J'ai essayé, en écrivant ce livre, de dégager ce qui me paraît essentiel dans l'histoire de la France. C'est-à-dire la façon dont les hommes qui vécurent sur notre sol ont contribué au progrès humain.

Cette entreprise peut paraître contraire à l'esprit scientifique : car la science a pour objet de constater, non de juger ; or, c'est juger que de choisir dans le fourmillement des faits ceux qu'on déclare essentiels. Comme j'ai fait un tel choix, et l'ai fait hardiment, on me permettra d'indiquer ici les principes qui m'ont guidé.

Il y a, dans ce qu'on appelle communément, — et confusément, — l'Histoire, un élément scientifique au sens pur du mot : c'est la méthode qui permet au chercheur d'établir, avec plus ou moins de certitude, la vérité d'un fait.

A la différence des faits physiques ou biologiques, qui se laissent atteindre le plus souvent par l'observation et par l'expérience, les faits appelés historiques, c'est-à-dire ceux qui composent notre passé, ne peuvent être saisis d'ordinaire qu'à travers des « témoignages ». D'où la nécessité, avant de rien affirmer, d'établir l'authenticité et la vérité de ces témoignages.

Les recherches concernant l'authenticité sont déjà délicates, car rien n'est plus commun que le faux. Force ouvrages anciens sont attribués à des hommes qui ne les ont pas écrits ; force additions au texte original sont l'œuvre de copistes hardis. Nos aïeux ont lu et relu avec respect de faux capitulaires de Charlemagne, de fausses décrétales des Papes ; ils ont admiré, comme étant de Cicéron ou de Tacite, des phrases ajoutées à l'œuvre authentique par quelque scribe audacieux. De même, au-

jourd'hui, les journaux attribuent souvent aux personnages en vue des déclarations qu'ils n'ont pas faites ou qu'un adroit reporter a défigurées. Même le *Journal Officiel* publie, dans ses comptes rendus des séances parlementaires, des textes savamment remaniés.

La véracité d'un témoignage est encore plus difficile à établir que son authenticité : car, en principe, les hommes mentent ou se trompent. Ils mentent par intérêt, par passion, par plaisir ou pour plaire. Le récit, en apparence le plus sûr, le plus désintéressé, est suspect. Je me souviens d'un combattant qui, en 1915, étant au repos depuis quatre jours, contait dans une lettre un combat auquel il disait avoir pris part la veille. Il l'avait inventé de toutes pièces. Ce n'était pas pour se faire valoir, car il ne donnait d'éloges qu'aux autres. Mais il citait noms de lieux et d'hommes, donnait comme morts ou blessés des gens qui se portaient fort bien : « Ma femme, nous dit-il, veut des récits de bataille ; quand on est là-haut, on n'a pas le temps d'en faire. » Il dut déchirer sa lettre. Si elle était tombée, deux cents ans plus tard, aux mains des historiens, qui n'eût exalté la valeur de ce témoignage direct donné par un homme désintéressé ? Allez croire, après cela, aux récits d'un César, d'un Villehardouin, d'un Marbot ! Allez croire à ces innombrables Mémoires dont l'auteur a tant de raisons d'arranger la vérité !

Après le mensonge, l'erreur. Pour dire la vérité, il se suffit pas de vouloir la dire, il faut la savoir. J'ai vu, dit l'un ; j'ai entendu, dit l'autre. Belle garantie ! Qui nous procure que l'un a bien vu et l'autre bien entendu ? C'est tout un art que d'ob-

server, tout un art que d'écouter. C'est un art encore que de comprendre ce qu'on écoute et ce qu'on observe. C'en est un autre que de rapporter fidèlement, sans être trahi par l'expression. Rares sont ceux qui ont tous ces dons, et, à supposer qu'ils les aient, reste à savoir s'ils peuvent en faire usage quand ils sont eux-mêmes dans l'action ou quand ce dont ils sont témoins les émeut ou les trouble.

C'est donc d'une masse de récits mensongers, de récits erronés, de faux, que l'historien doit extraire la vérité des faits. Rude tâche, et chacun sait qu'elle n'est pas allée sans tâtonnements. Mais de ces tâtonnements même, s'est dégagé peu à peu ce qu'on appelle la méthode critique, et, comme cette méthode n'est que l'application à un cas particulier des règles générales qui président à la recherche scientifique, elle permet d'obtenir des résultats sûrs. Qu'il s'agisse d'établir l'authenticité d'un document, de déceler une interpolation, un remaniement, de mesurer la valeur probante d'un témoignage, il existe aujourd'hui des procédés bien mis au point, grâce auxquels on peut atteindre des certitudes ou mesurer des probabilités ; bref, il est possible d'établir la vérité d'un fait historique aussi solidement que la vérité d'un fait physique ou biologique.

* * *

Je tiens ce résultat pour une des plus grandes conquêtes de l'esprit humain. C'est dire que je me suis imposé, dans la synthèse qu'on va lire, le respect scrupuleux des exigences critiques : je n'ai donné pour vrais que les faits démontrés tels ; j'ai toujours distingué ce qui était établi et ce qui n'était que probable ; enfin je n'ai pas hésité à balayer les légendes les plus communément admises, chaque fois qu'elles se heurtaient à la vérité constatée. Il se peut que certaines pages de ce livre, — par exemple celles qui concernent la prétendue conquête de César, l'introduction du christianisme en Gaule, la révolution humaniste, — fassent au lecteur l'effet de paradoxes : ce que je peux assurer, c'est que ces paradoxes m'ont été suggérés par un long et prudent commerce avec les sources, une déférence attentive aux lois modernes de la recherche.

Mais, bien entendu, la méthode critique permet d'établir indifféremment la vérité de n'importe quel fait appartenant au passé. Avec elle, on peut aussi bien écrire l'histoire de l'horticulture que l'histoire de la Bourgogne, l'histoire de la coiffure que l'histoire des Parlements, l'histoire du clou que l'histoire de Charlemagne. D'où, sous l'effort multiple des chercheurs, une pullulation de résultats concernant les faits linguistiques, scientifiques, artistiques, juridiques, moraux, techniques, économiques, politiques, militaires, diplomatiques, etc. etc... Du point de vue scientifique, tous ces faits sont égaux ; ceux qu'on déclare « secondaires » ou « insignifiants » ne le sont que d'un point de vue donné, et, d'un autre point de vue, peuvent devenir essentiels. C'est pourquoi la sociologie, qui cherche à les ranger sous des lois permettant la prévision, n'en bannit pas un seul du

champ de sa recherche. Devant elle, il n'y a pas ce qui est important et ce qui ne l'est pas : tout importe.

Je n'ai pas besoin de dire que cette conception est la mienne, puisque j'ai voué le meilleur de ma vie à la recherche sociologique. Seulement, à côté des exigences de la recherche, il y a celles de la vie. Dès à présent, il est impossible à un savant de suivre toutes les investigations sur la matière inerte ou vivante ; à plus forte raison est-il impossible à un historien de lire tous les ouvrages contenant des renseignements sûrs touchant le passé des sociétés humaines. Ce qui est vrai des spécialistes l'est encore bien davantage pour ceux qui ne font pas de l'étude une profession. Conclusion : dans la masse des faits connus, il faut choisir ceux dont, d'un point de vue pratique, on estime la connaissance particulièrement nécessaire ou désirable.

C'est ce choix qui, depuis des siècles, a constitué l'Histoire au sens ordinaire du mot. Entre d'innombrables faits qu'ils auraient pu rapporter, les historiens en ont toujours élu quelques-uns, dont ils ont fait la matière de leur récit. Le principe de ce tri, n'a pas été et ne pouvait pas être d'ordre scientifique, mais d'ordre pratique.

Pas de difficulté lorsqu'on se place résolument à un point de vue technique : il est tout simple qu'on tente une histoire de la philosophie à l'usage des philosophes, une histoire de la médecine à l'usage des médecins, une histoire de l'architecture à l'usage des architectes et ainsi de suite. Mais l'embarras commence lorsqu'au lieu de s'adresser à telle ou telle catégorie de lecteurs, on s'adresse en général au public. Il se fait plus pressant à mesure que ce public, par les progrès de l'instruction, devient de plus en plus large.

* * *

Quels sont, dans la masse des faits établis, ceux qu'il n'est pas permis d'ignorer ? La réponse à cette question dépend avant tout de considérations morales. Pour qui pense que les Princes sont les représentants de Dieu, l'histoire des peuples se ramène à celle des hommes qui ont régné sur eux. Pour qui croit que la force mène le monde et qu'il n'est rien au-dessus d'elle, le récit des guerres et des batailles est la chose essentielle, la fleur éclatante de l'histoire. D'où ces ouvrages innombrables qui portent au premier plan, comme autant de surhommes, Clovis, Charlemagne, Saint-Louis, Louis XIV, Napoléon, qui parlent gravement des « quarante rois qui ont fait la France », — comme si la France ne s'était pas faite elle-même, — et qui voient en Tolbiac, Roncevaux, Bouvines, Mari-gnan, Rocroy, les points lumineux de notre passé.

L'idée qui m'a guidé dans ce livre est autre. Je n'ai pas évité de nommer les chefs : car, s'ils tirent leur force du milieu qui les entoure, ils n'en sont pas moins, par leur fonction, ceux qui font ou signent les choses décisives. J'ai signalé les grandes guerres : car, si la guerre est un mal dont il faut délivrer le monde, il est plus que vain de croire qu'on la tuera en l'ignorant. Mais, d'une part, j'ai placé les collectivités au-dessus des individus, les courants qui poussent et font les chefs au-dessus

des chefs eux-mêmes ; d'autre part, au lieu d'insister sur le détail des activités militaires, j'ai essayé de mettre en lumière le long, le rude, l'inégal effort par lequel la France, en se constituant, a enrichi le patrimoine humain. Je crois, en effet, que les peuples, comme les individus, valent d'abord par leur ardeur à servir un idéal ; écrire leur « geste », c'est dire ce qu'ils ont fait ou tenté pour rendre la vie plus belle, c'est-à-dire la connaissance plus large et plus claire, les techniques plus sûres, la production plus abondante, la justice plus fraternelle et plus délicate.

**

C'est en m'inspirant de ce principe que j'ai choisi les faits composant, selon moi, l'essentiel de l'histoire de notre pays. La France, à mes yeux, c'est une création continue, l'immense effort de millions et de millions d'hommes qui cherchent à s'unir pour créer plus de bonheur et plus de beauté ; c'est la Gaule allant de la sagesse druidique à la sagesse gréco-romaine ; ce sont, après la barbarie, les premières renaissances de l'idéal antique ; c'est la raison perçant sous la scolastique, jaillissant avec l'humanisme ; c'est l'épopée scientifique qui va de Descartes à Lavoisier, à Pasteur, à la physique contemporaine ; c'est l'épopée technique qui va de l'outillage barbare à la locomotive ; à l'auto, à l'avion, au télégraphe, au téléphone, au cinéma, à la T.S.F., à toute la « grande relève » de l'homme par la machine ; c'est le Pont du Gard, l'honnête église romane, la voûte improbable des cathédrales, le château de la Loire, le Louvre, Versailles, la place de la Concorde, le quartier de l'Etoile, la Tour Eiffel ; c'est le Poussin, Watteau, Fragonard, David, Ingres, Delacroix, Manet ; c'est Tristan et Iseult, Villon, la Pléiade, *Le Cid*, *Andromaque*, *Tartuffe*, les *Fables* ; c'est Pascal et Bossuet ; c'est Hugo, Balzac, Michelet, Zola ; c'est la série des grands « libérateurs », Rabelais, Montaigne, Bayle, Montaigne, Voltaire, Diderot, Rousseau, Saint-Simon, Auguste Comte, Jaurès ; enfin et surtout, c'est le peuple passant des patiences infinies aux révoltes généreuses, le peuple faisant les communes, prenant la Bastille, se dressant à Valmy, vivifiant les régimes républicains, allant au savoir par l'im-

mense création laïque, à la justice par l'immense création syndicale, opposant à la régression fasciste sa foi invincible dans la Liberté.

Voilà ce que j'ai essayé de montrer. Avec quelles faiblesses, je le sais, mais dans la vérité et par la vérité. Qu'on ne me reproche pas d'avoir embelli l'histoire de notre pays. Français, j'aime la France, et pourquoi m'en cacher ? Mais je croirais lui faire injure en ajoutant quoi que ce soit à ce qui fait sa grandeur. Ce qu'il y a de plus haut dans son destin, c'est qu'elle n'a pas limité son effort à ses frontières et qu'en des heures décisives elle a travaillé et lutté pour le bien commun des hommes ; c'est dans la création internationale du droit romain que la Gaule commence à s'unifier ; c'est dans la création internationale de l'humanisme que nous cherchons, aujourd'hui, notre route ; et jamais la France n'a été plus française qu'aux jours où, ayant conquis la liberté, elle a proclamé non les droits de ceux qui vivaient sur son sol, mais les droits de tous, les Droits de l'Homme. Le chauvinisme, le nationalisme, les doctrines qui prêchent la haine ou le mépris des autres peuples sont, en même temps qu'une niaiserie malfaisante, un outrage au génie français.

**

Ecrivant ces lignes en un temps où les idéologies « racistes » et « nationalistes » ravagent les esprits et ensanglantent le monde, où tant de symptômes pourraient faire craindre une nouvelle « barbarie », plus effroyable que celle du VI^e siècle, je reprends confiance en jetant un regard sur le passé de notre pays. La France d'hier a mis le meilleur de sa pensée et de son énergie au service de l'humanité ; elle a lutté, selon le mot de Michelet, pour les grandes choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde ; que la France d'aujourd'hui reste fidèle à cet exemple ; qu'elle se sente d'autant plus française qu'elle sera plus humaine ; qu'elle oppose à la haine qui ensanglante les peuples, à l'Argent-Roi qui les salit, son inflexible volonté de justice claire et fraternelle ; et le monde sera sauvé.

Albert BAYET.

AVANT LE PROCES DU P. O. U. M.

Télégramme à M. Négrin, Président du Conseil, Barcelone

La Ligue française des Droits de l'Homme, fidèle amie de l'Espagne républicaine, fait confiance au gouvernement espagnol pour accorder aux accusés du P.O.U.M. toutes garanties de défense et la publicité des débats, afin de démontrer au monde et aux adversaires mêmes la grandeur et la générosité de la République espagnole.

(23 juillet 1938.)

Victor BASCH, Président.

Les Décrets-lois de Juin 1938

Une résolution du Comité Central

Considérant que, par une loi intitulée « Loi tendant au redressement financier », le Sénat et la Chambre des Députés ont autorisé le Gouvernement « à prendre par décrets délibérés, en Conseil des Ministres, les mesures qu'il juge indispensables pour faire face aux dépenses nécessitées par la Défense Nationale et redresser les finances et l'économie de la Nation » ;

Considérant qu'il résulte non seulement des principes, mais du texte même de la loi, que la délégation ainsi donnée par le Législatif à l'Exécutif ne concernait que des mesures urgentes et était limitée aux nécessités budgétaires, spécialement en ce qui concerne la Défense Nationale ;

Considérant qu'une pareille délégation est spéciale et que l'Exécutif ne saurait, sans excès de pouvoirs, en dépasser les limites ;

Considérant que le précédent fâcheux des décrets Laval qui, sous prétexte de défendre le franc et de lutter contre la spéculation, avaient bouleversé toute la structure législative du Pays, semblait une garantie contre le retour de pareils errements ;

Considérant qu'il est de jurisprudence constante que soient frappés de nullité tous les décrets pris par le Gouvernement en exécution d'une loi lui en conférant le pouvoir, si ces décrets dépassent les termes du mandat conféré ;

Considérant qu'il en est ainsi spécialement si le Gouvernement, par décrets, crée des délits et fixe des peines, hors le cas où il y aurait été expressément autorisé ;

Considérant que, malgré les termes singulièrement restrictifs de la loi du 13 avril 1938, le Gouvernement s'est cru autorisé à prendre des centaines de décrets légiférant en toutes matières et dont un très grand nombre est sans aucun lien avec les « nécessités financières et l'économie de la Nation » ;

Considérant qu'il convient de s'élever avec force contre le système consistant à profiter des droits accordés par les Chambres de prendre des mesures législatives pour procéder à des séries de réformes hâtives, mal étudiées, et dont l'essentiel défaut est de n'avoir pas été, au préalable, soumises à des discussions publiques et à toutes les garanties qu'elles comportent ;

Considérant que ce véritable détournement de pouvoirs s'aggrave du fait que certains décrets ne respectent même pas les droits acquis et, statuant pour le passé, peuvent paraître inspirés par le désir de satisfaire des intérêts particuliers ;

Considérant que, d'une manière générale, la première condition d'une législation est sa permanence ; que les perpétuelles réformes qui, atteignant des lois fondamentales dont quelques-unes n'avaient pas été modifiées depuis plus d'un siècle, ont créé pour toutes les personnes habitant sur le territoire français un régime d'instabilité, d'insécurité, voire de bon plaisir, qui ne saurait être davantage toléré ;

Considérant qu'on ne saurait ainsi perpétuellement accroître le nombre des réglementations et des délits et enserrer chaque fois davantage le justiciable dans un nombre sans cesse croissant d'obligations et de restrictions à sa liberté d'agir ; que personne ne peut plus d'ailleurs, en l'état, connaître la loi que nul n'est cependant censé ignorer ;

Considérant qu'au point de vue de la liberté individuelle et des droits essentiels du citoyen, certains des derniers décrets constituent un véritable attentat aux principes fondamentaux du régime républicain ;

Considérant que le Parlement avait, par une loi toute récente, du 26 janvier 1934, réprimé les délits d'espionnage et agissements délictueux compromettant la sûreté extérieure de l'Etat ; qu'un décret Laval du 30 octobre 1935 avait distrait de leurs juges naturels les auteurs présumés de pareils délits pour les soumettre, en pleine paix, aux juridictions militaires ; que le même décret augmentait, en 1935, les peines prévues un an auparavant par une loi, et ce, sous prétexte d'organiser la défense du franc ;

Considérant que, par décret-loi du 17 juin 1938, une nouvelle législation vient d'être créée, toujours au même sujet, mais que, cette fois, les mesures prises constituent un véritable coup d'Etat ; qu'en effet, le décret rétablit la peine de mort en matière d'espionnage dans les cas où la loi de 1934 prévoyait une peine maxima de cinq ans ; que ce même décret institue la peine de mort dans une série de cas concernant les crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat (articles 75 à 83 du Code pénal), alors que la peine de mort était, en la matière, abolie depuis quatre-vingt dix ans, par l'effet, non d'une loi ordinaire, mais de l'article 5 de la Constitution du 4 novembre 1848 ; que cette peine avait été remplacée par la déportation dans une enceinte fortifiée ;

Considérant que le même décret crée des délits nouveaux, notamment à l'encontre des personnes qui auraient fait une invention intéressant la Défense Nationale et la proposeraient à l'étranger ; qu'il prévoit une peine de six mois à trois ans de prison pour toute personne ayant divulgué des renseignements relatifs à des enquêtes ou informations au sujet d'un délit d'espionnage, et ce, même si la révélation n'est pas susceptible de nuire à la Défense Nationale ou à la sûreté extérieure de l'Etat ;

Considérant qu'on ne saurait mieux faire apparaître l'esprit qui a dicté ce décret qu'en indiquant l'objet de son article 4, aux termes duquel toute personne qui est entrée en contact avec un agent d'une puissance étrangère, connaissant la qualité de cet agent, sera *présumée*, sauf preuve contraire, avoir commis le délit d'espionnage si elle n'en a pas avisé les autorités civiles, militaires, maritimes ;

Considérant que compétence exclusive est attribuée aux tribunaux militaires et maritimes pour tous les crimes et délits concernant la sûreté extérieure de l'Etat et les délits d'espionnage ou ceux qui leur sont assimilés ; qu'ainsi, un journaliste pourra être passible des tribunaux militaires pour une information et que n'importe quel citoyen pourra être déféré à des tribunaux militaires, en pleine paix, avec la perspective d'une condamnation à mort ;

Considérant que l'article 8 du décret, rappelant les heures les plus tragiques de notre his-

toire, décide que le Gouvernement pourra désigner des tribunaux militaires spéciaux pour juger les attentats et les délits qu'il leur défère ;

Considérant que, pour justifier de pareilles mesures, le Gouvernement, dans son rapport au Président de la République, n'a trouvé d'autre justification que dans les mesures prises en Allemagne, en Italie, en Pologne, en Roumanie ; qu'il propose la spécialisation par décret de tribunaux militaires dans les affaires d'espionnage, par analogie avec la solution admise dans les pays étrangers, et notamment en Allemagne ; qu'enfin, pour faire adopter le projet par le Président de la République, l'exposé des motifs ne craint pas de fausser le texte de la loi du 13 avril 1938, texte qui permettait les mesures indispensables pour faire face aux dépenses nécessitées par la Défense Nationale ; qu'à cette disposition, le Gouvernement en substitue une autre, déclarant que les mesures proposées rentrent dans le cadre de la délégation consentie au Gouvernement en matière de Défense Nationale ;

Considérant, d'autre part, que le décret du 2 mai 1938 sur la police des étrangers ne rentre pas davantage dans la délégation donnée au Gouvernement par la loi du 13 avril 1938 ; qu'il crée toute une série de délits nouveaux, de peines nouvelles, dont quelques-unes sont d'une inadmissible sévérité ; qu'enfin, est retiré aux magistrats le droit d'individualiser la peine ; que, notamment, par une disposition en opposition avec tous les principes, le décret oblige le Tribunal, dans certains cas, à condamner au maximum, retirant aux juges tout pouvoir d'appréciation ; que l'obligation de condamner au maximum s'aggrave du fait que les délits commis, soit par les étrangers, soit simplement par les personnes qui les logent, se voient exclus de la loi de sursis et qu'à leur égard les juges se voient retirer le droit d'accorder le bénéfice des circonstances atténuantes ; que ce retour à des rigueurs exclues de notre législation depuis plus de soixante-quinze ans est d'autant plus critiquable que les peines prévues illégalement par le décret sont d'une sévérité dont l'excès a été reconnu par tous ;

Considérant que la délégation accordée par la loi du 13 avril comporte l'obligation de soumettre les décrets à la ratification des Chambres ; que celles-ci ont le pouvoir — et en l'espèce le devoir impérieux — de refuser l'homologation de dispositions portant atteinte aux principes fondamentaux du régime républicain, aux droits essentiels des justiciables ; que le Sénat, notamment, qui s'est refusé par voie législative à soumettre les délits de presse comportant un maximum d'un an de prison aux tribunaux correctionnels, ne saurait abandonner les justiciables à des tribunaux militaires spéciaux, ayant le droit de les condamner à mort ;

Considérant que la Ligue faillirait aux devoirs primordiaux que lui impose la défense des droits de l'homme et du citoyen, en ne blâmant pas la pratique des décrets-lois, les détournements de pouvoirs dont ils ont été l'objet et en n'avertissant pas les parlementaires qu'aucun ligueur ne saurait admettre que se perpétue le silence des Chambres en présence de tels abus :

La Ligue des Droits de l'Homme avertit les députés et sénateurs, mandatés pour faire les lois, qu'ils ne sauraient davantage manquer à leur devoir primordial, et demande qu'il importe que, dès à présent, soit établie la liste des décrets pris depuis 1935 dont les dispositions doivent être abrogées par une loi ou par un refus de ratification.

(7 juillet 1938.)

LIBRES OPINIONS*

LE CINÉMA au service de la Nation

Par Gilbert SEAT

Si on avait dit à Jaurès ou à Jules Ferry : « Vous pouvez créer, au moment bien choisi, mais à peu près aussi souvent que vous jugerez bon, une audience de quelques millions de Français. De toutes conditions, ils seront peut-être en train de goûter la soupe ou de faire leur partie de cartes, mais la plupart vous accorderont une curiosité ou un intérêt qui ne faiblit pas trop, généralement, en-deça de dix à douze minutes. Il suffit de les avertir convenablement d'avoir à « prendre l'écoute », de les y engager avec un peu d'habileté, et, le cas échéant, de leur en fournir le moyen matériel... »

Jaurès ou Jules Ferry, à qui on aurait ainsi présenté la radio d'aujourd'hui, telle qu'on l'utilise au moins dans plusieurs pays, auraient pensé, eux aussi, que la soupe familiale peut causer la joie bruyante des enfants, et que la carte difficile à jouer peut détourner l'attention d'auditeurs invisibles demeurés en pleine vie quotidienne; ils auraient réfléchi aux moyens habiles et aux moyens matériels. Néanmoins, la T.S.F. ne serait pas, en France, tellement différente de ce qu'elle est.

Mais si on avait dit à ces meneurs, que l'ampleur idéologique des problèmes n'effrayait pas, bien au contraire : « Il existe *en tous cas*, chaque jour, sur toute l'étendue du pays, quelques milliers de réunions autodynamiques, où des millions de citoyens vont ainsi chaque semaine, et reviennent de semaine en semaine, régulièrement.

« Isolé de la vie, plongé dans l'obscurité, baigné de musique, conduit au plus parfait état de réceptivité, saisi enfin par les yeux et par les oreilles, ce public, enfants et adultes, analphabètes et docteurs, travailleurs et rentiers, c'est tout

un monde qui devient volontairement passif, et qui est, à chaque fois, patient pendant trois heures.

« Tout ce monde paye pour cela, et donc ne peut s'en passer. Il n'exige que d'être distrait, sans grande règle jusqu'ici, pendant au moins deux heures, et c'est un côté du problème ; le reste du temps, il donne à peu près carte blanche pour qu'on lui parle et l'intéresse, à renfort d'images, sous couvert de « documents » ou d' « actualité filmée » et c'est un autre côté du problème... »

On peut imaginer qu'ils auraient changé le cinéma.

Jaurès et Jules Ferry, parce que dans une grande question touchant au peuple ni l'un ni l'autre n'eût hésité. Ils utilisaient tous deux le même fil d'Ariane pour ce genre de labyrinthe. L'un, en vertu de son serment de 1870 : « Entre tous les problèmes les plus importants... parmi les plus grandes difficultés, je me suis fait le serment de consacrer tout ce que j'ai d'intelligence et de force... à l'éducation du peuple. » L'autre, selon son « œuvre de régénération méthodique de la France », dont le principe était l'enseignement, ou plutôt ce qu'il entendait par ce mot : « Dans chaque intelligence, il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront... » Car en raison du *développement limité* de l'instruction et de l'éducation, « nous n'avons pas pu, disait-il, aérer les couches profondes du peuple, et c'est là le secret non pas de cette crise que nous traversons, mais du péril qui se mêle à cette crise ».

Mais ils n'avaient que l'école, celle qu'ils ont faite. Ils n'avaient que la jeunesse, celle qu'on leur confiait. Tandis qu'il n'y a pas de développement limité, ni d'exclusivisme du film.

Ainsi guidés dans le chaos du cinéma, de

*Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.K.

grands citoyens, penchés sur le bonheur naissant du peuple, auraient entrevu sans doute les éléments d'une œuvre prodigieuse que la négligence ou le manque d'examen paralyse.

Ils auraient jugé l'improvisation lucrative de ceux qui prétendent découvrir le peuple dans le cinéma « à la façon dont les explorateurs d'aujourd'hui découvrent une terre inconnue : comme un débouché pour leurs produits ». Ils auraient examiné avec soin cette faveur énorme et comme malade de la foule qui s'y prête. Décortiquant enfin le cinéma lui-même, ils auraient étudié ses ressources et sa puissance, car ils se seraient souvenu qu'il faut, quand on conduit les hommes, les voir, eux, tels qu'ils sont, et voir les choses telles qu'elles doivent être.

I. — LES ELEMENTS

Le cinéma a beaucoup d'ennemis : hommes, tares et légendes. Les hommes par préjugé, les tares par incurie et les légendes, comme d'habitude, par ignorance. On ne peut pas atteindre les vrais problèmes, parmi tant d'écueils, sans avoir au préalable fait le « point ».

Ce n'est pas du tout que les problèmes soient changés selon qu'on prend le cinéma d'un biais plutôt que d'un autre. Ce n'est pas seulement que le cinéma soit mal connu, quoique très peu de grandes questions le soient aussi mal. C'est surtout que les opinions fausses flattent tellement l'insouciance de quelques-uns et l'intérêt de quelques autres que cela suffit à faire le plus mauvais terrain pour marcher droit.

* * *

On s'accorde à considérer le cinéma comme un *spectacle*, plutôt un *art* ou surtout une *industrie* selon les avis. Il est généralement les trois choses à la fois. (Pas toujours, et il peut même n'être aucune des trois quand on l'utilise par exemple comme instrument d'étude et de recherche scientifique.)

Il a en tous cas trois formes habituelles : le spectacle d'agrément auquel on réserve par commodité le nom de *cinéma spectaculaire*, avec, en annexe, le *cinéma d'information*, qui comprend aussi bien les films documentaires que les « actualités filmées » ; enfin, le *cinéma pédagogique* qui, sous les formes propres à l'enseignement, peut avoir des objets uniquement scolaires, comme la géographie ou la botanique, ou des objets plus vastes comme l'agriculture, la prévoyance sociale, l'orientation professionnelle, etc.

La part du lion est au cinéma spectaculaire. Il représente en milliards de mètres de pellicule — une seule maison de commerce de films manipule en moyenne, pour les besoins courants, de cinquante à cent millions de mètres de pellicule par an — il représente des dizaines de fois son « annexe » le cinéma d'information, et des milliers de fois l'humble et encore plus minuscule cinéma pédagogique. C'est à lui que vont les centaines de millions que les pièces de cinq francs des spectateurs finissent par constituer chaque année. Il n'a

jamais été un luxe, mais il est devenu un besoin. Il tient désormais une espèce de rôle tyrannique dans les mœurs. Comme il possède au surplus le privilège reconnu de pouvoir être nocif, le cinéma, c'est lui.

C'est à propos de lui que les plus graves problèmes, qui viennent naturellement à l'esprit, n'ont été ni résolus, ni même mis au clair, pour des raisons simples.

Les préjugés

Le plus grand nombre de ceux qui auraient pu s'y employer, ni les moindres personnages ni peut-être la minorité, continue de tout ignorer du cinéma en dehors de ses affiches, de ses tubes au néon et de quelques galas. Parmi ceux qui restent, les uns, obligés de mettre la main à la pâte, ont en général rétréci leur examen, de peur de s'y perdre, parfois jusqu'à l'absurde ; les autres, arrêtés à une idée superficielle de la nature, du rôle et des possibilités du film, l'ont délibérément dédaigné.

Ces trois manières de voir représentent encore, à l'heure actuelle, à de rarissimes exceptions près, ce qu'on « pense » du cinéma.

La première s'exprime par le néant... et par une certaine responsabilité.

La deuxième tranche la question : cette industrie n'est pas seule à attendre des aménagements, et il s'agit d'un facteur économique d'importance relative ; cet art partage la grande pitié de quelques autres dans un moment difficile de la vie de la nation et d'ailleurs sa valeur artistique est contestable ; enfin, en matière de spectacle, le public, donc le peuple, choisit ses plaisirs et ses jeux sans que l'on doive, si vite, intervenir. Tout se ramène à quelques questions de douanes, de finances et de règlements de police. Pour le reste, il y a la censure.

La troisième manière de voir correspond assez bien au sentiment de ceux dans le public qui s'appellent eux-mêmes « l'élite ».

Comment leur paraît le cinéma ? Fait surtout pour servir les caprices de la foule dont il est obligé de rechercher la clientèle. Tout encombré de mécanique dont les nécessités avilissent les choses de l'esprit. Nasillard comme le phonographe, vil par mercantilisme et vulgaire par destination.

C'est ce que nous appellerons voir les hommes tels qu'ils sont.

* * *

Ainsi ce « spectacle » n'est mis opportunément à la disposition et comme sous la main de l'homme du travail à la chaîne que pour lui apporter les quelques heures de rêve ou de congé que la vie lui octroie, plus vite et plus souvent que le cirque ou la fête foraine !

Ainsi cet art n'est qu'une manière d'orgue de Barbarie à l'échelle des temps, et plutôt, dans l'art, cette forme de démocratie qui consiste souvent, comme dit Clemenceau, « à donner aux pauvres les vices des riches » !

Ainsi les progrès purement matériels, pour énormes qu'ils soient, peuvent améliorer les conditions de la vie sans apporter grand chose à la civilisation, et le film serait de ces progrès-là !

Il est bien vrai qu'à première vue on ne songe pas, à propos de cinéma, à inscrire au fronton de ses édifices les grandes devises : Liberté... Egalité... dont s'enorgueillissent l'école, la bibliothèque et l'Institut. On n'y songe pas à première vue, et on ne fait jamais le deuxième examen.

Le peuple et le spectacle

Pourtant, si les problèmes industriels et artistiques du cinéma sont exclusivement actuels, on est en droit de comparer, par contre, le spectacle pour le peuple que le cinéma constitue aujourd'hui, avec ce que tous les grands esprits préoccupés du peuple cherchaient depuis deux siècles : mettre le spectacle au service de la nation.

Quoi de plus extraordinaire que ces lignes de Diderot écrites en plein XVIII^e siècle :

« Je ne demanderais, pour changer la face du genre dramatique, qu'un théâtre très étendu, où l'on montrerait quand le sujet d'une pièce l'exigerait... différents endroits distribués de manière que le spectateur vit toute l'action... Exécuterions-nous rien de pareil sur nos théâtres?... *Nous attendons l'homme de génie qui sache combiner la pantomime avec le discours, entremêler une scène parlée avec une scène muette, et tirer parti de la réunion des deux scènes et surtout de l'approche, ou terrible ou comique, de cette réunion qui se ferait toujours.* » En 1757 !...

On imagine bien que ce diable d'homme ne pensait pas aux tragédies de Racine. Il pensait au peuple. C'était à cause du peuple, qui en valait la peine, qu'il rêvait de pareils moyens, car « il n'y a plus à proprement parler, disait-il, de spectacles publics... Les théâtres anciens recevaient jusqu'à 80.000 citoyens... Quelles influences ne devaient-ils pas avoir sur les auteurs... Quelle différence entre amuser, tel jour... quelques centaines de personnes, ou fixer l'attention d'une nation entière !... »

Le souci de « la nation entière » germe à ce moment. On pensait tout naturellement aux Grecs et à leurs exemples.

« Il n'est pas bon qu'on nous montre toute sorte d'imitations, mais seulement celles des choses honnêtes et qui conviennent à des hommes libres. Il est sûr que des pièces tirées, comme celles des Grecs, des malheurs passés de la patrie ou des défauts présents du peuple, pourraient offrir aux spectateurs des leçons utiles... » C'est l'explication de Jean-Jacques Rousseau.

Elle s'offrait en 1758, à ceux qui pensaient au peuple, mais qui le cherchaient encore. L'an 1780, évidemment, le trouva. Et du même coup la réalité fut éclatante :

1789 ! « Français, mes concitoyens... votre scène doit changer avec tout le reste... Une chose manquait... ce n'était pas du génie ; ce n'était pas des sujets ; c'était un auditoire. »

Un auditoire ! s'écrie Marie-Joseph Chénier. Et voilà le problème remis à l'endroit.

C'est notre problème qui est remis à l'endroit, car en ce qui concerne le spectacle pour le peuple, il n'a pas été fait un pas en avant depuis le Comité de Salut Public. Nous avons conservé l'auditoire, mais nous n'en avons rien fait.

Si. Notre « élite » le dénigre. Loin de l'inspiration républicaine, elle part de son art à elle, un art plein de merveilles mais pétri de complication ; un art d'amuseurs de choix plein de subtilité ; un art sophistiqué pour gymnastes de l'esprit ; et elle part de là pour juger et se plaindre de la pauvreté du public qui borne son génie !

Vous voulez entrer dans la maison par les fenêtres du cinquième étage et vous vous étonnez de ne pas être suivi par une multitude ? La multitude vous suivra bien plus haut si vous prenez l'escalier... après lui avoir ouvert la porte. Vous êtes comme les aiguilles d'une montre dont on aurait oublié de mettre le cadran, et qui se diraient, marquant l'heure au hasard : puisque je tourne, j'ai donc un but. Le but ? C'est cette multitude qu'il fallait trouver et qu'il faut atteindre. Qu'importe en effet que l'auditoire réel de Chénier, si vaste que l'eussent rêvé tous les Conventionnels ensemble, paraisse minuscule quand on évoque le cinéma ? C'est une question d'arithmétique, ce n'est pas une révolution.

Le film

A partir de ce point de vue, le film possède quatre qualités nécessaires et suffisantes pour être le spectacle du peuple.

Deux d'entre elles sont absolues et d'ailleurs incontestées :

1° Le film est capable de porter à autant de milliers d'endroits et à autant de millions de spectateurs qu'on voudra, la même œuvre, dans le même état qui aura été jugé le bon, avec le même soin de réalisation et d'exécution, la même richesse de détail, la même valeur, la même force, la même signification. Œuvre d'art, document, ou discours, il a le don d'ubiquité, comme le peuple.

2° Il n'y a pratiquement pas de limites à ce que le film peut saisir et exprimer dans le mouvement, des espaces les plus grandioses comme des moindres détails de la nature, des touches légères comme des masses de la vie collective, du cadre de la vie ou de la vie elle-même.

Ce ne sont pas de minces arguments à étudier, et néanmoins il faut oser les juger secondaires. La diffusion n'est pas une exclusivité du cinéma, et l'image habile de la nature ne représente parfois qu'un petit cadeau à faire au peuple qui, après tout, n'est pas séparé du modèle.

Le film a deux autres vertus plus extraordinaires.

Au risque de surprendre au premier abord, il faut poser en fait qu'elles consistent dans le pouvoir propre au film de familiariser l'esprit le plus

simple, d'une part, avec les secrets d'un long raisonnement bien conduit, d'autre part, avec le mystère de l'idée abstraite dans ce qu'elle a de plus indicible.

Voilà bien des vertus essentielles et vraiment populaires. Qu'il s'agisse de faire participer « la nation entière » aux joies de l'esprit dont la place se marque mieux chaque jour, qu'il s'agisse d'initier tous les républicains à la réflexion et de leur apprendre la grandeur de la pensée, ou qu'il faille « aérer les couches profondes du peuple », c'est un point qui mérite qu'on s'y arrête.

La familiarité, par le film, du raisonnement et de l'idée abstraite

Il en est du long raisonnement pour l'esprit non exercé comme de l'action au théâtre. La difficulté n'est pas dans la succession logique des faits dont l'enchaînement ne dépend que du bon sens. Elle réside au contraire dans l'enchevêtrement des détails, dans leur vision exacte, en un mot dans la *remarque* de ceux qui sont immédiatement importants comme de ceux dont l'importance se révélera seulement par la suite.

Rabelais disait qu'il faut pour qu'on raisonne « la connaissance des faits de nature », nous disons l'observation et c'est tout comme. L'habitude d'observer n'est pas répandue. C'est précisément ici que se manifeste ce qu'on pourrait appeler la vocation spirituelle du film.

Au théâtre comme dans la vie qu'il singe, outre qu'on peut ne pas être placé pour bien voir, l'attention vient à être distraite, l'esprit ou le regard peuvent s'égarer. La spectatrice examine une coiffure, le spectateur un minois qui est dessous, et le détail important passe, lui, inaperçu.

Le film fait un *gros plan*. Il consacre un instant l'image, tout son écran, et tout son appareil sonore, à un fil qui casse, à la raison pour laquelle il casse, aux conséquences prévisibles de cette cassure. Il s'y arrête, et l'esprit est obligé de s'y arrêter aussi. Quelle meilleure « connaissance des faits de nature » ? Dans cette décomposition, toutes les jointures de l'idée, tous les « car », tous les « donc », et tous les « par conséquent » cessent d'être des magiciens qui transforment les choses ; ils les expliquent. Ainsi, les conjonctions qui sous-entendent toujours une quantité de « c'est-à-dire » où l'on fait fausse route, deviennent des images, des images réelles, et simples comme celles d'Épinal.

Quel parti ne peut-on pas tirer d'une pareille vertu ?

« Les enfants, disait Jaurès, ont une curiosité illimitée, et vous pouvez tout doucement les mener au bout du monde. » Et il savait bien que pour les choses de l'esprit, les couches profondes du peuple sont remplies de grands et de petits enfants. Voilà un moyen et deux aspects des ambitions d'une grande démocratie.

La nature du prodige n'est pas différente en ce qui concerne la quatrième qualité du film. L'esprit

non exercé a de la peine à concevoir clairement l'*abstraction*, qui exige de penser sans l'aide des sens, sans l'intermédiaire des objets familiers. Sur ce point, le film est en quelque sorte un moyen d'expression, populaire si l'on veut, plus complet que le langage ordinaire lui-même, car il permet de « réaliser » l'idée abstraite, de la traduire au lieu de simplement la dire.

Digression pour un exemple

Sans vouloir anticiper sur les progrès, pourtant quotidiens, de cette adolescente très entourée qu'est la technique cinématographique, il faut prendre dans ses premières preuves. Un exemple tiré d'un film déjà ancien, que le hasard d'un scénario ou la trouvaille d'un réalisateur aurait conduit à rendre quelque abstraction difficile, et cependant à empoigner le public disparate et innombrable des écrans. Une abstraction que les jeux de scène, que les mots du théâtre ou de la littérature, ou que la docte philosophie expliquerait avec peine à l'élite. L'offrir au « peuple » n'aurait jamais été prévu. Ce serait un bon exemple.

Il en existe des éléments suffisants dans *La Symphonie Inachevée*, film ni meilleur ni pire que bien d'autres tâtonnements du cinéma. C'en est un des plus beaux passages. C'est certainement le plus délicat et surtout le plus proprement cinématographique. Il s'agissait de traduire, ou, d'avantage, il se trouve que le film a traduit : *l'inspiration musicale*.

L'action et le film viennent à leur fin. Dans un champ de Hongrie qui attend la moisson, Schubert vient de quitter définitivement la femme qu'il aime. Il s'éloigne à petits pas du bonheur inaccessible qu'il avait espéré. On l'a vu, peu avant, courir en plein soleil à travers ce blé, pour donner un baiser, sans connaître cette sueur qui vient de sa souffrance et que le vent même ne sèche pas.

Dans cette situation que le film et l'intrigue ont bien éclairée, qui prendrait à la gorge en faveur d'un personnage quelconque, l'évocation du génie de Schubert, venue de la musique de fond, saisit encore davantage. Il n'est pas nécessaire d'être poète très intensément pour éprouver le besoin de quelque chose qui, tout à la fois, signifie le désespoir et promet la pitié.

C'est le moment où l'artiste atteint l'extrémité du champ, là où les paysans ont installé sur la borne une niche de la divinité protectrice qui veille sur la récolte.

Ce n'est pas ce que voient aussitôt Schubert ni le spectateur. C'est un autel, masqué par des flammes fumeuses, parmi de singuliers stalagmites. Mais, tandis que la musique s'amplifie, l'œil, avec la camera, prend du recul, et derrière d'énormes cierges en torsades révélés lentement en contre-jour dans des candélabres torturés, sur l'autel que la fumée supporte à présent parce qu'elle s'est transformée en nuages, un miracle a changé la divinité protectrice en divinité de consolation. Avec un nouveau visage, et d'un geste vivant, elle exprime la pitié qu'elle apporte, celle justement que le

spectateur voudrait dire. Le champ reparait en surimpression, agité par le vent qui se garde bien d'être une tempête. Il semble souffler des images où l'amour blessé et une certaine mystique, le génie et la douleur, et la nature triomphante sont mêlées. C'est bien une forme aussi concrète que possible des sources de l'inspiration qui saute aux yeux et aux oreilles, et il paraît tout naturel, humainement naturel, que juste à ce moment le célèbre *Ave* de Schubert surgisse de mille instruments, fait du frôlement des épis et du bruissement prodigieux de la souffrance dans l'âme du musicien.

Le vent n'a plus qu'à porter tout cela aux grands orgues qui paraissent. Schubert reste seul dans le paysage. La musique raisonne jusqu'au bout. Le film est terminé.

Ces points de repère vides de substance donnent évidemment une idée bien faible d'un mode d'expression dont la nature même, lumineuse et contenue dans l'image, est étrangère aux mots. Au moins peut-on, précisément, l'imaginer.

Ce qu'il faut souligner surtout, c'est que la richesse et la puissance qu'on atteint sous cette forme ne sont pas d'un simple procédé. Elles proviennent davantage du film et de ses méthodes que de l'art et de l'esprit. Il ne faut certes pas dire que le réalisateur ne délibère pas de tous les éléments point par point, qu'il n'en prévoit pas l'essentiel et qu'il ne le met pas d'abord dans le film ; mais il faut dire que c'est, à partir de l'idée, comme un entraînement fatal ; que tout cela prend son sens, se mettrait de soi-même et devrait se mettre dans le film, parce que c'en est le penchant naturel et comme la force mystérieuse.

* *

Tels peuvent être, pour peu qu'on y pense, quelques aspects des vertus du cinéma, qui n'ont pas fini de nous étonner. Il fallait s'en tenir ici à celles qui ont une signification et une portée sociologique ou qui peuvent en avoir une. Les grandes lignes, où le cinéma est encore borné, suffisent à faire apercevoir un ensemble de forces si nouvelles et si étendues. Lentes et démesurées, elles sont mieux que le torrent qui transporte, pour les hommes de la plaine, les troncs morts des forêts entières de la montagne. Elles sont pareilles à l'eau du Nil qui ne fertilise la vallée qu'en l'inondant, mais porte la richesse en nourrissant les germes de vie. Néanmoins l'eau du Nil, qui vient de la nature n'a besoin de personne et ferait son miracle malgré des malédictions d'aveugles. Tandis que le cinéma est une forme de miracle larvé qui dépend des hommes. Il faut à la fois qu'on le dirige et qu'on l'impose.

On verrait donc sans peine comment un décret du Comité de Salut public en date du 18 prairial An II (6 juin 1794) retrouverait ici toute sa signification : « Art. 1^{er} : La commission de l'instruction publique est exclusivement chargée de tout ce qui concerne la régénération de l'art dramatique

et la police morale des spectacles, qui fait partie de l'éducation publique ».

Ce décret n'est plus en vigueur, mais on lira avec intérêt et sans doute avec une certaine stupéfaction, quelques lignes des rapports qui motivèrent la décision.

Trois morceaux choisis

Le 13 Messidor (1^{er} juillet 1794) : «... A considérer les productions... on ne peut disconvenir que leur but général, leur marche commune, ne soit de réaliser le goût du moment plutôt que la pensée publique et éternelle, d'imiter plus que de créer, de ne conquérir enfin que des applaudissements de circonstance. De là leur nullité politique... »

Du même : «... L'écrivain qui n'offre au lieu de leçons que des redites... on ne peut d'intérêt que des pantomimes, est inutile aux lettres, aux mœurs, à l'Etat et Platon l'eût chassé de sa République... »

Enfin le 25 pluviôse (13 février 1794) : «... En considérant le théâtre comme l'un des établissements les plus propres à perfectionner l'organisation sociale et à rendre les hommes plus éclairés, vous ne consentiriez pas à ce qu'il soit uniquement l'objet de spéculations financières, mais vous en ferez aussi une entreprise nationale... Ainsi vous agrandirez encore la carrière où l'esprit humain peut s'élever à une plus grande hauteur... Ainsi vous offrirez au peuple une source toujours renaissante d'instruction et de plaisir. Ainsi vous formerez à votre gré le caractère national ».

II. — LES PROBLEMES

On ne saurait aborder d'un coup, ni même effleurer, tous les problèmes trop neufs que pose le cinéma et dont la liste, au surplus, n'est pas close. En écartant les questions purement techniques, en abandonnant aussi les légendes, c'est-à-dire de prétendues anecdotes qu'il faudra bien un jour mettre à mort, il reste encore à choisir dans le dédale que domine trois grands problèmes : économie, morale et politique, pédagogie.

Le problème économique se pose, en fait, uniquement pour le cinéma spectaculaire. C'est de loin le plus complexe et le plus étranger à la ligne de cette étude sommaire. Au moins doit-on le poser.

Le problème moral et politique, au sens le plus large de ces mots, s'applique lui aussi au cinéma spectaculaire, mais bien davantage à son « complément » habituel. Le complément de programme, car c'est son nom, puise dans le cinéma d'information des films documentaires et des actualités filmées. Or, la nature du programme cinématographique est de former un tout que le spectateur accepte à partir du moment où il a acquis sa place dans une salle, alors qu'il n'a généralement pas pu connaître et que, le plus souvent, il n'a pas cherché à connaître le contenu réel de la « séance ».

D'où un aspect négatif de la question qui relève surtout de la morale et un aspect positif qui se réclame de l'éducation publique.

Le problème pédagogique enfin, qui va de soi. C'est le plus clair, le plus simple à résoudre, et le plus impérieux. Ces qualités lui ont valu de faire déjà l'objet de nombreuses études, de conclusions et de projets dont le plus timide — et presque tous l'étaient plus que de raison — aurait suffi à marquer la voie. En vain.

Le problème économique

La complexité actuelle du problème économique ne vient pas seulement du nombre, de la diversité et de la nouveauté des matières industrielles cinématographiques. Elle vient surtout de ce qu'on a toujours cru jusqu'ici pouvoir traiter ces matières comme s'il s'agissait d'un produit semblable à tous les autres, soumis aux mêmes règles économiques que tous les autres et qu'il en est résulté bien des catastrophes en pratique et une grande confusion.

Mais s'il existe un caractère économique propre au film, et tellement spécial qu'on ne le retrouve dans aucune autre branche d'activité, c'est évidemment à partir de ce caractère qu'il convient d'étudier la vie du film et des métiers qui s'y rapportent.

Or, ce caractère économique existe.

* *

Notons, d'une part, que tous les éléments industriels de l'industrie du film sont communs au film et à toutes les autres industries. Ce sont les problèmes de l'organisation et des devis, de l'engagement de capitaux considérables et des opérations de financement, de la gestion et de l'adaptation technique, de la mise en œuvre commerciale, etc., etc...

Notons, d'autre part, que tous les éléments artistiques de l'art cinématographique sont communs au film et à toutes les autres manifestations des arts. C'est l'invention, l'aléa des créations intellectuelles, les talents plus ou moins assurés, bref les périls de toutes les entreprises qui affrontent le goût du public.

Il est facile de vérifier qu'à l'intérieur de chacun de ces groupes d'éléments, l'assimilation peut se poursuivre aussi loin qu'on voudra.

Par contre, si l'on recherche les industries, voire même les manifestations industrielles d'art, qui exigent de réunir en quantités semblables ou même approchées, ces deux ordres d'éléments qui sont intimement et inévitablement associés dans le film, on ne découvrira que le film.

C'est bien qu'il s'agit, à proprement parler, d'un caractère économique essentiel et exclusif du film. Il se présente tout d'abord comme un rapport, entre les éléments d'art et les éléments industriels dont l'union permet l'existence, puis la vie, éphémère mais ardente, d'un film.

Insistons sur ce que ce rapport ne suffirait pas, seul, à distinguer le film. Ce qui importe en lui,

et ce qui en fait un cas d'espèce, c'est l'énormité constante, la valeur extraordinaire en quantité des deux facteurs.

On trouve, en effet, en proportion infiniment moindre, dans le théâtre, par exemple, ou dans les arts décoratifs, des utilisations plus ou moins industrielles d'œuvres d'art. Le rapport existe. Il est, par comparaison, négligeable.

Dans le film, il s'établit pour chaque film en particulier, et sans aucune compensation possible, entre l'investissement de millions de francs d'une part et, d'autre part la recherche, nouvelle pour chaque film, du goût du public le plus vaste, le plus disparate, le plus renouvelé, qui se soit jamais trouvé prêté aux prévisions d'une industrie humaine.

* *

Economiquement, il y a donc une disproportion anormale, inquiétante, entre l'entreprise hasardeuse de l'inventeur d'un film, qui fait appel au crédit, qui engloutit sa commandite, toute sa commandite nécessairement, dans la recherche d'un produit entièrement nouveau, d'une part et, d'autre part, l'exigence d'un « commerce de détail » qui, s'adressant au grand public, doit disposer immédiatement d'un produit consommable, satisfaisant et parfaitement vulgarisé.

Et cela, bien entendu, pour chaque film, sur lequel aucune expérience de laboratoire n'est pratiquement possible, pour lequel il n'y a pas de répétition générale.

Or, quand il s'agit de la France, c'est en moyenne de 120 à 200 fois que ce problème se retrouve posé chaque année. C'est à chaque fois sur une somme qui varie autour du coût moyen d'un film, soit 1.500.000 fr. ou 2 millions. C'est sur un seul produit qui mettra environ deux ans à amortir son prix de revient et éventuellement à procurer des bénéfices, dans des locations d'un genre très particulier.

C'est ainsi que le film est inséparable de la nécessité de réaliser, par tous moyens appropriés, ses deux objets exclusifs : son objet artistique qui est d'être offert au public ; son objet industriel qui est de restituer pour le moins son financement, c'est-à-dire *sine qua non* de la production d'autres films.

Tel est, à la base, le problème dont aucune application ni prudente ni téméraire, ni rigide ni souple, des règles habituelles de l'économie, n'est jusqu'ici venu à bout. Ce n'est pas le lieu pour chercher à le résoudre. Son évocation n'avait d'intérêt que pour faire ressortir avec quelle prudence il faudrait toucher, le cas échéant, à un édifice aussi délicat.

Le problème moral et politique

Il existe pour le cinéma un problème moral qui est en quelque sorte interne, mais qui n'appartient pas à notre sujet hormis les conséquences. Il n'y a pas très longtemps encore on pouvait reprendre

tous les termes excellents sur ce point de M. de Carmoy, pour le Conseil national économique : « A l'instar de beaucoup de formes nouvelles de l'activité économique, l'industrie du cinéma a été dirigée, depuis la guerre, par un personnel chez qui l'esprit d'entreprise et le goût de la spéculation l'emportaient trop souvent sur la formation commerciale et les traditions ». Mais la force des choses, et des chefs responsables qui s'imposeront peu à peu à cette industrie, ont déjà largement remédié aux vices d'un premier essort aventureux. Le Colorado, que le cinéma devait exploiter à sa manière, n'a pas grandi non plus sous le signe des puissantes et traditionnelles Compagnies minières d'aujourd'hui. Au demeurant le vrai problème moral est infiniment plus vaste.

**

Quels sont les droits du public et à qui appartient-il de les sauvegarder ?

Il est certain que la plupart des gens qui vont au théâtre le font un peu comme un voyageur prend le train. Il choisit généralement à l'avance la date de son déplacement. Il a une destination précise. Il sait ce qu'il va chercher. Bref, il a un autre but que de rouler en wagon. Cette manière *délibérée* d'aller au théâtre s'ajoute au fait que le nombre des gens qui y vont est relativement faible, le nombre des théâtres limité, la nature du répertoire de chaque théâtre assez connue. Public averti, spectacle défini, droits et sauvegarde sont simples.

On peut dire, dans l'ensemble, que tout se passe au cinéma exactement à l'inverse. A quelques exceptions près d'un public spécial dans une sélection de salles, il n'y a guère que trois manières d'aller au cinéma :

La *clientèle de quartier* se rend régulièrement à son cinéma et ne juge du spectacle, souvent comme on juge du temps qu'il a fait, qu'après en être sorti.

La *clientèle de passage* alterne selon les deux autres manières ; elle est entrée fortuitement, parce qu'il pleuvait, pour « passer deux heures », ou même pour aller « au cinéma » ; ou bien elle est venue tout exprès pour voir ce que *présente* la publicité. L'homme du métier s'y trompe rarement car il *présente* au gré de son sens commercial : une *vedette* « dans » un film, un *roman bien connu* « avec », des artistes ou « réalisé par » un metteur en scène en renom, ou telle autre formule de la remarquable chimie publicitaire.

Moyennant quoi le spectateur verra de cinq à six mille mètres de film, dont la moitié représentera effectivement le film qu'il venait voir. Et ce sera la seconde moitié.

En « Première partie » il aura vu tantôt un autre film de long métrage plus succinctement annoncé, tantôt deux films de court métrage, les documentaires étant toujours de ceux-ci et en tous cas *les actualités filmées*. (Il y a dans le langage des formes usuelles pleines d'éloquence).

Les questions posées par cet état de choses s'en suivent point par point. Où s'arrêtent d'abord la liberté du film spectaculaire et ses droits, en face des droits et de la liberté de tous les citoyens de jouir sans contrainte, ni morale, ni sociale, d'un « perfectionnement de l'habitation humaine » ? Ce n'est pas seulement le problème de la censure, mais aussi celui du « chat en poche » que la séance cinématographique représente.

Puis, c'est la question du *double programme*, ou deux films de long métrage, onéreux et juxtaposés par souci de concurrence, éliminent du cinéma, au nom d'un sens commercial arbitraire, tous les éléments utiles, comme si cette utilité devait exclure automatiquement l'intérêt et même l'agrément.

Écoutons encore Jaurès à la Chambre : « Proudhon, qui était un grand libéral en même temps qu'un grand socialiste, Proudhon l'a dit avec force : l'enfant a le droit d'être éclairé par tous les rayons qui viennent de tous les côtés de l'horizon et la fonction de l'Etat, c'est d'empêcher l'interception d'une partie de ces rayons ». Qui contestera qu'on puisse remplacer dans cette idée, l'enfant par le peuple d'une grande démocratie et qu'il ne s'agit ni du droit de l'Etat, ni du droit du Cinéma, « mais qu'il y a un droit de la Nation » ?

Enfin, l'existence, constante dans tous les programmes des actualités filmées, à l'exclusion de tout choix du spectateur d'un « journal » plutôt que d'un autre, compte tenu de la réalité puissante de l'image et de la parole, pose, très haut au-dessus des mesquineries d'opinions, le problème de ces causeries graves et familières qui sont à la base de toute éducation.

Trois morceaux choisis

Les solutions feront l'objet d'un examen. Mais le principe est tranché par la plus grande tradition républicaine.

1793, à la Convention Nationale : « ... Vous outrageriez les républicains si vous souffriez qu'on continuât de jouer en leur présence une infinité de pièces... qui n'ont d'autre but que de dépraver l'esprit et les mœurs publiques... ». Le Comité de Salut public juge que « ... jusqu'à présent, les théâtres abandonnés aux spéculations... n'ont marché que faiblement vers le but d'utilité politique que leur marque un meilleur ordre de choses... Quelques-uns, il est vrai, ont paru sortir de leur léthargie... Si leurs efforts ont été en général plus constants qu'heureux, si, malgré quelques étincelles fugitives, la carrière dramatique est restée couverte de ténèbres perfides, nous en connaissons les causes ; les préjugés d'auteurs caressés d'un certain public, accoutumés à un certain genre de succès, des sentiments plus bas encore, expliquent assez à l'observateur ce sommeil momentané des Muses.

Bientôt nous irons chercher le mal jusque dans sa racine, nous en poursuivrons le principe, nous

en préviendrons les funestes effets : pour ce moment, il suffit de préparer la régénération morale qui va s'opérer...

Malheureusement pour ce temps, où l'ambition des citoyens était à la hauteur de leur fierté, « ... Tout l'héroïsme de la nation, explique Romain Rolland, s'était jeté dans la mêlée, aux assemblées et aux armées. Qui aurait eu le dilettantisme d'écrire, pendant que les autres se battaient ? Il ne restait dans l'art que les lâches. ...Michelet qui ne nous transmet pas seulement le récit de ces temps héroïques, mais leur âme... reprit d'instinct la tradition révolutionnaire... Il l'exprima avec sa généreuse éloquence, dans ses leçons aux étudiants : « Tous ensemble, mettez-vous simplement à marcher devant le peuple. Donnez-lui l'enseignement souverain qui fut toute l'éducation des glorieuses cités antiques : un théâtre vraiment du peuple... Le théâtre est le plus

puissant moyen de l'éducation, du rapprochement des hommes ; c'est le meilleur espoir peut-être de rénovation nationale. *Je parle d'un théâtre immensément populaire, d'un théâtre répondant à la pensée du peuple, qui circulerait dans les moindres villages... »*

Enfin l'inspiration puissante de Jaurès : « Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire ; son corps et son âme... Ils sont des hommes et il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grand traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. »

GILBERT SEAT.

L'affaire Seznec

A propos d'erreurs récentes

De nombreux ligueurs nous ont demandé des éclaircissements au sujet des récents articles de presse, relatifs à l'affaire Seznec. Nous pensons répondre au vœu secret de tous nos collègues, que cette affaire intéresse vivement, en priant la Direction des *Cahiers*, de vouloir bien insérer notre réponse.

Nous ignorons la source exacte et le but poursuivi par les articles parus dans un quotidien parisien les 22 mai et 19 juin 1938. Il se peut que l'on veuille remuer l'opinion afin qu'elle finisse par exiger que toute la lumière soit faite sur le drame Seznec.

Nous mettons seulement nos collègues en garde contre les nombreuses erreurs flagrantes, contenues dans ces articles. Si leur auteur est bien inspiré, il est certainement très mal renseigné.

Voici une rectification qui s'impose.

1° Le disparu est Pierre Quémeneur et non Louis (son frère) ;

2° Quémeneur habitait Landerneau et non Morlaix ;

3° On n'a jamais établi quelle somme il pouvait avoir sur lui, le 25 mai, jour où il a disparu, d'après l'accusation. Les 60.000 fr. dont il est question n'ont jamais été touchés par lui.

4° Ce n'est pas Seznec qui prit le parti, à Dreux, de revenir sur Morlaix, abandonnant là Quémeneur, mais bien *celui-ci*, qui y prit le train pour Paris, parce que la voiture ne marchait pas ;

5° Seznec a encore deux fils, et non un ; aucun d'eux ne travailla dans la région de Morlaix ;

6° Le colis mystérieux, déposé en juillet 1936, sur l'étal d'un forain, par un non moins mystérieux personnage qui signe « Louis » n'apporte aucune preuve de l'innocence de Seznec même s'il était prouvé (? ?) que la ceinture qu'il contenait ait appartenu à Pierre Quémeneur ;

7° L'anonyme dépositaire de ce paquet ne savait pas le nom de la personne qui le lui avait remis : « Marthe » du « Tambour », dit-il. La propriétaire du café au Tambour, avenue Labourdonnais, qui recevait les tra-

fiquants de l'affaire des « Cadillac » et qui a avoué, en effet, avoir été mêlée à l'affaire Seznec, et avoir « *sauvé la tête d'un coupable à la place duquel un innocent est au bain* », s'appelait en réalité Mme Berthe M... et non Marthe. Elle est morte en juillet 1930 et non en 1928 ;

8° L'auteur des annonces pour l'achat des voitures américaines « Cadillac » n'est pas demeuré mystérieux puisqu'il donnait son nom, son adresse, son numéro de téléphone dans la *Dépêche de Brest* le 30 novembre 1922. On a confondu cet annonceur : M. Bollon, avec le mystérieux correspondant de Quémeneur « Charly » que nous avons identifié voilà cinq ans ;

9° Seznec ne peut pas être l'homme qui fut vu au Havre le 13 juin 1923, par sept témoins, en train d'acheter une machine à écrire. Sur sept, trois ne reconnaissent pas en Seznec l'acheteur de la machine, le voyageur au visage balafré ; mais quatre disent le reconnaître à « sa paupière clignotante », à son « œil presque fermé », infirmité dont Seznec n'a jamais souffert. A ces témoins on montra une photo truquée, de Seznec. La preuve fulgurante en est apportée par le journal parisien en question, dans son numéro du 19 juin : une récente photo de Seznec le montre avec les deux yeux normaux. Cette vérité nous a été certifiée par des personnes très honorables, qui ont vu Seznec au bain.

Nous devons ces explications à nos collègues. Nous continuons et, avec plus de conviction que jamais, à affirmer notre conviction, basée sur une étude très approfondie de l'affaire : *Seznec n'est ni faussaire, ni assassin*. Et nous profitons de cette tribune qui s'offre à nous encore aujourd'hui pour lancer un suprême appel à tous les honnêtes gens :

Aidez-nous à sauver Seznec !

F. BOSSER,

secrétaire de la Section de Riec-s-Bélon
et de la Fédération du Finistère.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

Nos interventions

Du 25 juin au 12 juillet 1938, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Creuse : Perperot René, Défense Nationale.
Morbihan : Poncet Edouard, Travaux Publics.
Nord : Van Den Haute, Justice.
Yonne : Demange, P.T.T.

2° Affaires soumises par les Sections

Aix-en-Provence : Mercadier Pierre, Finances.
Beaucaire : Pavloff Pierre, Justice.
Beauséjour : Rapa Emilio, Intérieur.
Dakar : Catherine Camille, Colonies.
Damas : Tran Van Sam, Justice.
Forbach : Mohr Hugo, Justice.
Hirson : Pecheux Marcel, Agriculture.
Les Sables-d'Olonne : Saint-Florent-des-Bois, violation art. 28 loi du 9/12/1905, Intérieur.
Mansigné : Guille Robert, Santé.
Marcuil-Lay : Blanchet (Mme), Pensions.
Marseille : Britton Flore, Justice; Desrozier Marcel, Guerre; Oskar Jakob, Intérieur; Posniourkoff Mindla, Intérieur; Tisserand, Guerre.
Montpellier : Enfants, mesures préventives contre criminalité des, Santé; Montpellier, secret de la visite médicale pour les agents de la gare de, Travaux Publics.
Mostaganem : Montoya Antonio, Justice.
Nice : Bisoni Alberto, Intérieur.
Nîmes : Bousquet, Défense Nationale.
Papeete : Tambrun, Colonies.
Paris-XI^e : Sanroma, Justice.
Paris-XVIII^e (Grandes-Carrières) : Collombat, Préfet de Police.

Riec-sur-Belon : Seznce, Justice.
Rouen : Freitag, Intérieur.
Saigon : Faucon, Colonies.
Saint-Raphaël : Aquatella Félicie, Education Nationale.
Seclin : Van de Wiele Lucien, Travail.
Sevran : Rousseau Suzanne, Santé.
Souvigny-en-Sologne : Hirschmann Margarete, Affaires Etrangères.
Strasbourg : Hanus Pierre, Présidence du Conseil, services d'Alsace-Lorraine.
Toulouse : Scaini Paolo, Travail; Severini Stella, Travail.
Valenciennes : Trucart Albert, Justice.
Varengville-sur-Mer : Chômeurs employés par municipalité, paiement de salaires, Travail.
Vitry-sur-Seine : Ferreira Antoine, Justice.

3° Ligues étrangères

Comité allemand : Baernkopf Léo, Intérieur; Baumann Léo, Intérieur; Boenig (Mlle), Intérieur; Emunds Hilmar Weissbardt Bernhard, Intérieur; Engler Hermann, Affaires Etrangères; Fuhrmann Wilhelm, Intérieur; Goldberg Aron, Intérieur; Lehbach Eddy, Intérieur; Lissitzky Samuel, Intérieur; Müller Guenther, Intérieur; Pacyna Ursula, Intérieur; Rakonver Weitz, Intérieur; Reetz Arthur, Intérieur; Reiss Friedrich, Intérieur; Schubert Fritz, Intérieur; Schubert Gottfried, Intérieur; Schmidt Erich, Intérieur; Iobekki Bernhard, Intérieur; Winter Frieda, Intérieur; Wolf Nikolaus, Intérieur; Zollmann Maurice, Intérieur.
Ligue italienne : Bardari Gabriele, Travail; Beschi Mario, Travail; Bortolini Giovanni, Intérieur; Branzi Cesare, Travail; Brighenti Antonello, Travail; Burrai Francesco, Intérieur; Candelli Pasquale, Intérieur; Carmellino Michelo, Intérieur; Castiglioni Luigi, Travail; Ceccon Sante, Santé;

Confalonieri Agostino, Intérieur; Corsi Antonio, Intérieur; Cova Attilio, Intérieur; Dejana Francesco, Travail; de Stefani Carlo, Intérieur; Fantozzi Enzo, Travail; Gasperini Salvatore, Travail; Guidolin Giovanni, Travail; Macchitiz Roberto, Intérieur; Mandosno Eusebio, Intérieur; Margaritta Ladislav, Travail; Mas'ni Auguste, Intérieur; Mattias Henry, Justice; Mazzoli Fortunato, Intérieur; Mengoni Costante, Intérieur; Mifelti Caterina, Intérieur; Molinari, Justice; Morandin Giuseppe, Intérieur; Mujesan Giovanni, Intérieur; Pellegrino Mario, Justice; Perentin Giuseppe, Intérieur, Travail; Peresson Antonio, Travail; Pouzetti Mario, Intérieur; Rapa Emilio, Intérieur; Salvaneli Luigi, Intérieur; Santoni Italo, Intérieur; Scaini Paolo, Travail; Severini Stella, Travail; Tanferri Mario, Justice; Testa Augusto, Intérieur; Tognetti Alessandri, Intérieur; Tommasi Agostino, Intérieur; Tonello Angelo, Préfet Moselle; Tonini Armando, Intérieur; Trezza Ulderico, Intérieur; Viola Armando, Travail; Volpi Renato, Justice; Zanelli (Vve), Intérieur; Zecchini Evaristo, Travail.

Ligue luxembourgeoise : Reinheimer, Affaires Etrangères.
Ligue russe : Malie Noémie, Intérieur; Oberman Sonia, Intérieur.

Ligue suisse : Taminossian, Intérieur.

Nos interventions

Du 12 au 23 juillet 1938, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Landes, Maroc : Vézian Eliacin, Colonies.
Maroc : Maroc, Radio, réorganisation de la Résidence Générale du Maroc.
Meurthe-et-Moselle : Petitjean, Education Nationale.
Meuse : Guyot Auguste, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture; Mathieu Louis, Finances.
Nord : Vergne Jean, Défense Nationale.
Rhône : Philipponnet Joseph, Justice.
Var : Barbarroux E., Marine.
Yonne : Demonge J., P.T.T.

2° Affaires soumises par les Sections

Arcachon, Couéron, Nîmes : Vézian Eliacin, Colonies.
Armentières : Armentières, attitude du maire, Justice.
Cherbourg : Burnoul Alexandre, Intérieur.
Clichy : Kassabalian Armenak, Intérieur.
Courbevoie : Gatté Amédée, Intérieur.
Fontenay-sous-Bois : Henriquet Sylvain, Justice.
Grasse : Yakovlev Léa-Marguerite, Justice.
Hanoï : Indochine, ligue anti-tuberculeuse, subvention, Colonies.
Hussein Dey : Khédis Messaoud, Justice.
Lambèse : Khanchela, dissipation des grains destinés aux indigènes et indigènes, Préfet de Constantine.
Lens : Ingwer Moïse, Intérieur.
Marseille : Djaniguan Sahag, Intérieur.
Mayenne : Mayenne, situation des réfugiés espagnols, Intérieur.
Metz : Boudet Pierre, Guerre.
Paris-XII^e : Terrasson Louis, Justice.
Quimperlé : Hervé Paul, Guerre.
Riec-sur-Belon : Clause (Vve), Travaux Publics.
Saint-Cloud : Cornello Ugo, Intérieur.
Saint-Pol-sur-Ternoise : Menard Paul, Justice.
Strasbourg : de Luck, Affaires Etrangères; Heide Jean, Travail; Marcus Simon, Justice.
Toulouse : Ault Henriette, Justice.
Verdun : Guyot Auguste, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

3° Ligues étrangères

Comité allemand : Beyer Anna, Intérieur; Deppe Elisabeth, Intérieur; Engels Heinrich, Intérieur; Fey Friedrich, Intérieur; Iless Curt, Intérieur; Kraemer Albert, Intérieur; Krause Gustave, Intérieur; Lischutz Max et Théodora, Intérieur; Loewenthal Dagobert, Intérieur; Precht Otto, Intérieur; Lietz Margot, Intérieur.

Ligue hongroise : Bertalan Vilmsó, Intérieur; Gelb, née Anne Fried, Intérieur; Litchmann Fernand, Intérieur; Maga Ziner Zoltan Paul, Intérieur; Miltner Joseph, Intérieur.

Ligue italienne : Andreani Carlo, Intérieur; Barcolone, refus de visa sur passeport Nansen, attitude du consul de France à, Affaires Etrangères; Bicchiega Dino, Intérieur; Cattani Isaia, Travail; Cériachi Enrico, Justice; Cirillo Mauro, Intérieur; De Bona Angelo, Justice; Ilmer Giovanni et sa femme, Intérieur; Luchi Angelo, Travail; Magnano Luigi, Justice; Malin Maulio, Intérieur; Mandosio Eusebio, Intérieur; Marcolin Fioravante, Intérieur; Martinelli Argante, Intérieur; Robbera Severino, Travail; Scatran Luigi, Intérieur; Stefanini Giacomo, Intérieur; Vilhar Stanislas, Intérieur; Vitali Francesco, Intérieur.

Ligue russe : Michaloff Ivan, Travail.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférences des Délégués Permanents

Du 26 février au 6 mars, M. Garnier-Thénion a visité les Sections suivantes : Longwy, Cons-la-Grandville, Longuyon, Briey (réunion à Honcourt), Caules, Villerupt, Villerupt (réunion à Thil), Neuves-Maisons, Nancy, Toul, Saint-Nicolas-du-Port (réunion à Dombasle) (Meurthe-et-Moselle), Beaucourt (Territoire de Belfort).

Du 5 au 8 mars, M. Campolonghi a visité les Sections suivantes : Neufmarché, Vareogeville, Fécamp, Barentin (Seine-Inférieure).

Réunions organisées avec le Concours du Comité Central

Conférences

27 mars. — Marseille (Bouches-du-Rhône), M. Victor Basch, Président de la Ligue.

28 mars. — Marseille (Bouches-du-Rhône), assemblée générale, M. Victor Basch.

6 avril. — Thiais (Seine), M. Jans, représentant du Comité Central.

8 avril. — Dijon (Côte-d'Or), M. Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue.

9 avril. — Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), M. Emile Kahn.

9 avril. — Le Plessis-Robinson (Seine), M. Caillaud, membre du Comité Central.

9 avril. — Romorantin (Loir-et-Cher), M. René Georges-Etienne, représentant du Comité Central.

10 avril. — Vouzon (Loir-et-Cher), M. René Georges-Etienne.

11 avril. — Montrichard (Loir-et-Cher), M. René Georges-Etienne.

13 avril. — Cannes (Alpes-Maritimes), M. Emile Kahn.

Manifestations du Rassemblement Populaire

1 avril. — Strasbourg (Bas-Rhin), M. Grumbach, membre du Comité Central.

Autres réunions

9 avril. — Fête de propagande et d'information organisée par la Section de Paris 3^e (Seine), M. le Dr Sicard-de-Paulozes, vice-président de la Ligue.

10 avril. — Cannes (Alpes-Maritimes), Manifestation Amendola, Mme Suzanne Collette-Kahn, membre du Comité Central ; M. Garino, président de la Fédération des Alpes-Maritimes et M. Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue.

15 avril. — Nice (Alpes-Maritimes), réunion des Présidents de Sections des Alpes-Maritimes, M. Emile Kahn.

Campagnes de la Ligue

Agression japonaise. — Levallois-Perret (Seine), s'élève contre l'agression japonaise, demande le boycottage de ses produits et réclame la libération de la Chine (24 février 1938).

Bonny (affaire). — Levallois-Perret (Seine), émet le vœu que le Comité Central entreprenne une enquête sur le cas de l'ex-inspecteur Bonny, et s'il y a lieu, fasse le nécessaire pour faire rendre justice (24 février 1938).

Complot. — Bourcrahan (Charente-Inférieure), Châtillon (Charente-Inférieure), La Couronne (Charente), protestent contre la libération de certains chefs du complot ; Châtillon estime que cette libération est un achèvement vers l'abandon de toutes les poursuites ; Tourlaville (Manche) s'étonne du silence observé actuellement sur le complot du C.S.A.R. ; La Couronne demande la dissolution effective des ligues factieuses et l'arrestation de leurs chefs ; Bourcrahan espère que le Gouvernement se montrera énergique pour la poursuite de cette affaire qui est, en sommeil depuis trop longtemps (mars 1938).

Complot. — Charenton-Saint-Maurice (Seine), approuve entièrement l'ordre du jour du Comité Central du 13 janvier 1938, relatif au complot du C.S.A.R.

— Charenton-Saint-Maurice, Morsenx ((Landes), Tourlaville (Manche), font confiance au Comité Central pour exiger des pouvoirs publics l'arrestation prompte des vrais chefs, si tant placés qu'ils soient et leur punition selon toute la rigueur des lois.

— Montsoult (Seine-et-Oise), demande au Comité Central et à son Président Victor Basch, de poursuivre inlassablement au sein du Rassemblement populaire, l'action pour faire démasquer et châtier les coupables du complot contre la République. (20 février 1938.)

— Philippeville (Constantine), souhaite que l'unité républicaine ne soit pas menacée par les troubles algériens opérant à l'exemple du C.S.A.R. et demande au Comité Central de faire des démarches pressantes au ministère de l'Intérieur en vue d'obtenir l'assurance que toutes les mesures sont prises par le gouvernement contre l'activité de ces troubles. (17 février 1938.)

— Pont-de-l'Arche (Eure), s'élève contre le caractère religieux donné aux obsèques nationales des victimes de l'explosion de Villejuif (mars 1938).

— Pouilly-sur-Loire (Nièvre), approuve les termes de la déclaration des Présidents de Fédérations concernant le complot du C.S.A.R. (mars 1938).

— La Ronde (Charente-Inférieure), demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour que toute la lumière soit faite sur le complot du C.S.A.R. et que les sanctions les plus sévères soient prises contre ces ennemis de la paix et de la République.

— Sisteron (Basses-Alpes) proteste contre la libération du général Duseigneur et du factieux Pozzo di Borgo ; renouvelle au ministre Marx Dormoy ses félicitations pour l'œuvre qu'il a accomplie pendant son premier passage au ministère de l'Intérieur et lui fait confiance pour continuer son œuvre dans une action énergique ; Morsenx (Landes), Tourlaville (Manche), félicitent M. Marx Dormoy, de son activité en mettant hors d'état de nuire les chefs du complot du C.S.A.R. ; Morsenx espère que son successeur M. Sarraut continuera avec la même énergie cette œuvre d'épuration (mars 1938).

— Solesmes (Nord) fait confiance au gouvernement de Rassemblement populaire pour défendre la démocratie française contre les ennemis de l'extérieur et contre ceux de l'intérieur qui s'élèvent contre un gouvernement issu du suffrage universel (16 mars 1938).

Contre l'Anschluss. — Saint-Dizier (Haute-Marne), proteste contre le coup de force de Hitler en Autriche (mars 1938).

Déclaration des Droits de l'Homme. — Neuilly-sur-Seine (Seine), demande au Comité Central de faire voter une loi rendant obligatoire l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans toutes les mairies, écoles, salles de justice, bureaux et monuments publics de la métropole et des colonies ; demande également que l'étude de la Déclaration soit incorporée dans l'enseignement et serve de leçons de texte à l'examen qui termine les études obligatoires (mars 1938).

— Noiretable (Loire) demande que le Parlement vote une loi faisant obligation à tous les maires de France, colonies et pays de Protectorat, d'afficher en bonne place dans les mairies la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (16 mars 1938).

Dictature et fascisme. — Asnières (Seine), Paris X^e s'indignent des mesures inhumaines prises par le gouvernement roumain à l'égard de la population juive ; s'associent aux protestations du Comité Central et comptent sur tous les ligues pour faire connaître autour d'eux la situation véritable en Roumanie (21 février 1938).

— Pont de l'Arche (Eure) proteste contre le non-lieu prononcé en faveur de Troncoso ; s'étonne que le Gouvernement accepte la complicité des juges avec les fascistes ; demande au gouvernement de prendre des mesures énergiques contre ces juges complices des factieux (mars 1938).

— Pougues-les-Eaux (Nièvre) demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour que soient remis à l'ordre du jour le contrôle des changes et les mesures visant les gros capitaux ; demande aux dirigeants de gauche de tout faire pour mettre en échec les dictatures et pour obtenir l'union des démocraties (6 mars 1938).

Embargo sur les matières premières aux pays belligérants. — Fontenay-sous-Bois et Saint-Cuen (Seine) demandent au Comité Central d'intervenir auprès de tous les gouvernements démocratiques pour que l'embargo soit mis immédiatement sur toutes les matières premières destinées aux pays agresseurs (16 mars 1938).

— Levallois-Perret (Seine), émet le vœu que la France ne livre aucune arme ni aucune matière première et qu'elle ne fournisse aucun crédit à tout pays agresseur. (24 février 1938).

— Neuilly-sur-Seine (Seine) réclame que les nations démocratiques, qui sont les plus grandes productrices de ma-

tières premières nécessaires à la guerre, s'entendent pour supprimer l'exportation de ces produits aux pays agresseurs actuellement en guerre ; demande le boycottage des produits japonais. (5 mars 1938.)

Événements d'Espagne. — Cancon (Lot-et-Garonne), Chisnon (Loire-Inférieure), Corquilleroy (Loire), Fontenay-sous-Bois (Seine), Inchy-Beaumont (Nord), Pouilly-sur-Loire (Nièvre), Saint-Ouen (Seine) réclament la réouverture de la frontière pyrénéenne et la reprise des relations commerciales avec l'Espagne républicaine qui combat pour sa liberté et la liberté du monde. (Mars 1938.)

— Clisson (Loire-Inférieure), Fontenay-sous-Bois (Seine) adressent au gouvernement républicain espagnol l'assurance de sa solidarité fraternelle dans la lutte contre le fascisme international ; Clisson proteste contre le bombardement en Espagne des villes ouvertes. (Mars 1938.)

— Créon (Gironde), Pougues-les-Eaux (Nièvre), Verneuil-sur-Avre (Eure) demandent l'ouverture de la frontière espagnole pour le libre commerce avec le gouvernement régulier. (Mars 1938) ; Créon demande aux Pouvoirs Publics de tout mettre en œuvre afin d'empêcher l'installation du fascisme au delà des Pyrénées. (Mars 1938.)

— Xertigny (Vosges) adresse son salut ému aux combattants de l'Espagne républicaine. (10 mars 1938.)

La Flèche (Affaire de). — Elbeuf (Seine-Inférieure) demande si la loi a été observée et si l'article 537 du code de procédure civile a été appliqué dans l'affaire de La Flèche.

— Champigny (Seine), Elbeuf (Seine-Inférieure), Port-Louis (Morbihan) souhaitent qu'à l'avenir les autorités chargées de l'exécution de la loi prennent toutes précautions utiles pour éviter le retour de faits pareils à la tragédie de La Flèche (Sarthe). (Février 1938.)

Mandats, vote. — Bourgoin (Isère) affirme que le gouvernement doit être conforme à la volonté nationale exprimée par le suffrage universel direct ; regrette que la Constitution de 1875 ne prévienne pas un moyen pratique de mettre fin à un désaccord ; refond entre les deux Chambres ; demande qu'un référendum permette aux électeurs de dire s'ils veulent donner voix prépondérante aux députés ou aux sénateurs. (3 avril 1938.)

— Cambrai (Nord) se prononce pour le système de la Chambre unique ; Cambrai, Champagny (Haute-Saône) estiment nécessaire, si la dualité des Chambres continue, que tous les électeurs sénatoriaux soient les délégués du suffrage universel ; que leur nombre soit proportionnel à celui des électeurs inscrits sur les listes électorales ; que le nombre des sénateurs de chaque département soit proportionnel à la population ou au nombre de députés ; que le Sénat soit obligé de statuer dans un délai fixe sur les projets votés par la Chambre ; que son silence soit tenu pour une ratification et qu'en cas de désaccord prolongé, la Chambre issue du suffrage universel ait toujours le dernier mot. (Mars 1938.)

— Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) demande au gouvernement de maintenir avec fermeté une politique tendant à sauvegarder les institutions démocratiques en faisant prévaloir la volonté du suffrage universel contre le Sénat et contre les réactionnaires sociaux. (3 avril 1938.)

— Meulan-Mureaux (Seine-et-Oise) demande à la Ligue d'appuyer de son influence la proposition Chaussy tendant à l'élection des sénateurs par des délégués élus au suffrage universel et proportionnellement à la population ; demande également à la Ligue d'intervenir pour faire aboutir le projet de pérennisation des circonscriptions électorales de Paris. (20 mars 1938.)

— Orsay (Seine-et-Oise) demande à nouveau que, dès les prochaines élections municipales on revienne au mandat de quatre ans. (13 février 1938.)

— Vitrey-sur-Mance (Haute-Saône) émet le vœu que le collège électoral soit désigné par le suffrage universel et qu'il soit calculé au prorata du nombre des électeurs ; demande que les projets acceptés par la Chambre soient votés par le Sénat dans un délai déterminé, ce délai dépassé ils prendront forme de loi. (16 janvier 1938.)

Paix. — Bastia (Corse) demande au gouvernement français de lancer un appel à tous les gouvernements et à tous les peuples, proclamant le droit de tous les hommes et de toutes les nations, quelles que soient leurs origines et leur régime, à la vie, à la liberté et à la paix ; d'adjurer les gouvernements de consentir à un arrêt immédiat des armements, puis à leur réduction ; d'offrir à tous les peuples les moyens de vivre de leur travail par une distribution plus équitable des richesses entre les nations, sous la seule garantie que ces richesses ne puissent être utilisées contre la paix. (12 mars 1938.)

— Levallois-Perret (Seine) déplore l'incapacité de la S. D. N. à dénoncer l'agresseur ; estime que seule une politique d'accord et d'entente entre les nations démocratiques peut permettre de s'engager dans les voies de l'organisation de

la paix par le désarmement, l'arbitrage et la sécurité ; demande que les nations démocratiques et particulièrement la France, fassent des propositions précises dans l'ordre des rapports économiques pour la répartition des matières premières, de la main-d'œuvre et des crédits. (24 février 1938.)

— Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) demande au gouvernement de garantir la paix et la sécurité collective des peuples par tous les moyens, y compris par des négociations avec l'ensemble des Etats (3 avril 1938.)

— Saint-Fons (Rhône) demande au gouvernement de faire des propositions générales et rapides de paix à l'Europe, même en consentant, s'il le faut, des sacrifices au point de vue colonial. (11 mars 1938.)

— Saint-Ouen (Seine) demande qu'une nouvelle répartition des matières premières indispensables à la vie soit faite internationalement afin de sauvegarder la paix. (5 avril 1938.)

Presse. — Pouilly-sur-Loire (Nièvre) demande au gouvernement de maintenir fermement devant la Haute-Assemblée et de faire aboutir rapidement le texte de la loi sur la presse tel qu'il est sorti des délibérations de la Chambre, compte tenu des observations formulées par le Comité Central, relatives à l'article 27 et à l'amendement Brunet ; demande que le prix minimum des journaux soit fixé d'après le nombre des pages. (20 mars 1938.)

Rassemblement populaire. — Bastia (Corse) compte sur le gouvernement, sur la Chambre et sur les groupements du Rassemblement populaire pour tenir le serment du 14 juillet 1935 et tenter de donner au monde, dans la sauvegarde de la liberté, la paix humaine. (12 mars 1938.)

— Beaucourt (Territoire de Belfort), Xertigny (Vosges) font confiance au Comité Central pour défendre la démocratie et la paix ; confirment leur adhésion au Rassemblement populaire et à son programme ; espèrent que la constitution d'un véritable gouvernement de Rassemblement populaire permettra de défendre : 1° la démocratie à l'intérieur, par une lutte décidée contre les puissances d'argent ; 2° et la paix à l'extérieur, par une politique de sécurité collective et de solidarité envers l'Espagne républicaine. (Mars 1938.) Beaucourt demande que le pouvoir néfaste des grands financiers soit sévèrement contrôlé par le gouvernement.

— Bourcfranc (Charente-Inférieure) émet le vœu que le gouvernement procède d'urgence à une épuration complète de tous les services d'Etat. (25 mars 1938.)

— Bourgoin (Isère) approuve pleinement l'action de la Ligue au sein du Rassemblement populaire, mais craint que son idéal ne soit submergé par les intrigues politiques et financières ; réclame l'application intégrale du programme du Rassemblement populaire.

— Castelnaudary (Aude) félicite les dirigeants de la Ligue d'avoir pris l'initiative du Rassemblement populaire et d'avoir su rallier, pour la défense des libertés publiques et du progrès social, tous les partis de gauche et toutes les organisations syndicalistes ; demande au Comité Central d'accorder son plus ferme appui à tout gouvernement résolu à mettre en application le programme du Rassemblement populaire. (7 février 1938.)

— La Couronne (Charente) demande la formation d'un ministère à l'image du Rassemblement populaire selon la volonté exprimée par le suffrage universel ; Cancon (Lot-et-Garonne) et La Couronne demandent au gouvernement l'application du programme de Rassemblement populaire ; La Couronne demande une action énergique en vue d'obtenir les réformes qui s'imposent pour financer les grands travaux ; Bourcfranc (Charente-Inférieure), Cancon, La Couronne réclament le vote rapide de la loi prévoyant la retraite des vieux travailleurs ; Bourcfranc et La Couronne demandent pour les travailleurs de l'agriculture les mêmes avantages sociaux dont bénéficient les autres travailleurs. (Mars 1938.)

A NOS ABONNÉS

En raison des frais que nous occasionne l'impression de nouvelles bandes, il ne sera plus tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de la somme de UN FRANC en mandat ou en timbres.

Le Gérant : Guy ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
19, rue du Croissant, Paris-9^e